

**AVENANT 2022 - DETAIL DES FICHES ACTIONS PAR COMMUNE**

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
AMBARES ET LAGRAVE	C050030002	Avenant 2022 (Modification) : Réaménagement de l'entrée de ville, rue de Carbon-Blanc	<p>L'étude préliminaire réalisée au codev 4 n'a pas permis d'aboutir à une validation collégiale. La demande de la Ville de réaliser un cheminement des 2 côtés de la voie amène à reprendre les études au codev 5. Ainsi, de nouveaux préalables fonciers et environnementaux devront être levés. Le calendrier et la réalisation ou non de travaux au codev 6 seront conditionnés par l'avancement des procédures réglementaires qu'imposera le nouveau projet.</p> <p>Avenant 2022 : mise à jour et simplification du titre et du descriptif : suppression de la notion de phasage, sans objet à ce stade de redémarrage des études ; "réaménagement" à la place de "contribuer à l'amélioration".)</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommun	5 300 000 €	500 000 €
AMBARES ET LAGRAVE	C050030076	Avenant 2022 (Modification) : Réalisation d'un itinéraire doux pour relier la gare de Lagrave d'Ambarès à Saint Vincent de Paul	<p>Le projet porte sur la réalisation d'un itinéraire modes doux sur la presqu'île, pour permettre de relier la sortie du centre bourg de Saint Vincent de Paul à la gare de Lagrave d'Ambarès, au regard des nouveaux besoins à venir et de la définition de cet axe comme prioritaire. Cet itinéraire structurant sera déployé sur le principe d'une voie verte dans un souci d'améliorer la sécurité et la vitesse de déplacement en modes doux mais également de requalification du paysage, en lien avec les territoires limitrophes.</p> <p>Les travaux seront pris en charge pour partie par le CODEV - plan vélo avec une participation FIC. En effet, l'itinéraire s'inscrit dans la politique métropolitaine d'amélioration des modes doux au titre des itinéraires vélos REVE et Structurants. Les travaux seront réalisés sur le Codev 6.</p> <p>Les travaux d'éclairage public sont à la charge de la ville (et non comptabilisés dans le coût de la FA). Prévoir une participation à hauteur de 190000€ sur le budget de la ville.</p> <p>Avenant 2022 : Le planning est recalé pour l'étude AVP.</p> <p>La réalisation d'une première phase de travaux au 2ème semestre 2023 prévue initialement sur la Commune de Saint Vincent de Paul démarrera depuis le giratoire du côté d'Ambarès et à revenir vers les Jaugues. Le montant est révisé pour le permettre mais pourrait évoluer selon le chiffrage de l'enfouissement des réseaux.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommun	862 500 €	672 500 €
AMBARES ET LAGRAVE	C050030053	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 12 : Saint Médard en Jalles – Saint Vincent de Paul	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau cyclable à haut niveau de service (rchns) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 12 dans le cadre du présent Codev, allant de Saint Médard en Jalle à Saint-Vincent de Paul en passant par les communes de Eysines, Bruges, Bordeaux (piste Bordeaux-Lacanau), Lormont (via le Pont d'Aquitaine), Carbon-blanc et Ambares-et-Lagrange.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Mise à jour du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
AMBARES ET LAGRAVE	C050030091	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son 1er plan marche le 23 novembre 2021. Ce dernier vise à atteindre une part modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ul> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votés en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
AMBARES ET LAGRAVE	C050030081	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</p> <p>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</p> <p>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</p> <p>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</p> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
AMBARES ET LAGRAVE	C050030092	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codév 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
AMBARES ET LAGRAVE	C050030093	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
AMBARES ET LAGRAVE	C050030094	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra-rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra-rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra-rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
AMBARES ET LAGRAVE	C050030095	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
AMBARES ET LAGRAVE	C050030096	Avenant 2022 (Création) Audit énergétique du patrimoine bâti communal	<p>Dans le cadre de son Plan d'action air énergie territorial, Bordeaux Métropole vise à accélérer la transition énergétique pour faire du territoire une des premières métropoles à énergie positive en 2050. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'actions coordonnées de l'ensemble des acteurs du territoire visant à développer les énergies renouvelables et à réduire les consommations d'énergie. Le patrimoine bâti public (communal et métropolitain) est une cible majeure.</p> <p>Bordeaux Métropole propose la mise à disposition d'un conseiller technique expert de l'énergie des bâtiments pour accompagner les communes vers une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine bâti selon 2 approches adaptées à leurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau 1 : la commune ne dispose pas de compétences techniques sur le sujet de l'énergie, le conseiller l'accompagne sur le bilan global de son patrimoine et définit des pistes d'optimisation énergétique.</li> <li>- Niveau 2 : la commune dispose de compétences techniques sur le sujet de l'énergie, le conseiller l'accompagne sur un pré-diagnostic portant sur 3 bâtiments à enjeux de performance.</li> </ul> <p>Cette mise à disposition d'un conseiller permet à la commune d'accéder automatiquement au club tertiaire porté par la Métropole, club d'échanges de bonnes pratiques entre acteurs privés et publics du territoire qui vise à fédérer autour de l'ambition de métropole à énergie positive. La commune devient alors signataire de la charte Energie-Climat métropolitaine pour marquer son engagement dans la réduction des consommations énergétiques.</p>	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Métropolitain	300 000 €	300 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
AMBARES ET LAGRAVE	C050030087	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECE (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndics de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndics gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communaux	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
AMBES	C050040073	Avenant 2022 (Création) : OIM Arc Rive Droite // Démarrage de la démarche ZIRI d'écologie industrielle sur la Zone Industriale-Portuaire	<p>La démarche ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents) est une démarche collective d'écologie Industrielle Territoriale (EIT) qui vise à proposer un accompagnement aux entreprises de la zone Industriale-Portuaire pour réduire leur impact environnemental, optimiser leurs ressources (énergie, eau, déchets, transport, ressources humaines etc...) et développer des synergies de mutualisation et de substitution entre elles. Cette démarche, déjà en œuvre sur d'autres zones de la Métropole, est portée et coanimée avec Bordeaux Technowest.</p> <p>Il est attendu de la Mission Animation Economique (MAE) du PTRD de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participer aux réunions techniques et de pilotage de la démarche;</li> <li>- co-animer des ateliers d'identification de synergies avec des entreprises;</li> <li>- développer le label ZIRI sur la rive droite en lien avec la démarche de l'OIM.</li> </ul>	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Intercommunal	70 000 €	70 000 €
AMBES	C050040026	Avenant 2022 (Modification) : Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès	<p>Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambès.</p> <p>Avenant 2022 : ajustement des montants et intégration des recettes.</p>	-->5. Préservation des biens communaux	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	33 200 000 €	16 900 000 €
AMBES	C050040079	Avenant 2022 (création) expertise bruit	<p>La métropole se propose d'accompagner les communes sur le volet nuisances sonores de leurs projets d'aménagement ou de construction dans un objectif d'exemplarité. Il ne s'agit pas de financer des études acoustiques réglementaires mais de proposer un appui pour prendre en compte de manière préventive la gêne occasionnée par les infrastructures de transport dont le projet serait riverain. Cette expertise s'applique préférentiellement dans les secteurs identifiés comme "zones de conflit potentiel" dans les cartes communales des zones à enjeu de bruit annexées au plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain.</p> <p>L'expertise acoustique peut prendre plusieurs formes selon les besoins exprimés : études acoustiques avec recommandations, aide à l'écriture, à l'analyse du volet bruit des marchés publics, concertations riverains par exemple. Cette expertise est particulièrement préconisée dans le cadre de projets de renouvellement urbain. Les secteurs "politique de la ville" étant identifiés comme prioritaires dans le plan de prévention du bruit métropolitain.</p> <p>Avenant 2022 : fiche métropolitaine intégrée dans l'avenant pour répondre aux besoins de la commune en matière acoustique</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
AMBES	C050040044	Avenant 2022 (Modification) : Nature en ville - Désimperméabilisation cours d'école	<p>La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture (délibération 2018-154 du 23 mars 2018).</p> <p>Bordeaux Métropole subventionne jusqu'à 50% et 350 000 € par an et par commune les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets Nature en ville.</p> <p>La commune d'Ambès souhaite notamment développer un projet de requalification de la cour des écoles avec le CAUE et le projet Loucotte.</p> <p>Avenant 2022: le projet Loucotte est abandonné. Les autres actions sont maintenues. L'aide de la Métropole est inchangée et sera ventilée sur les actions maintenues.</p>	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	15 000 €	7 500 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
AMBES	C050040003	Avenant 2022 (Modification) : GR Bordeaux Métropole - négociations foncières et mise en oeuvre du cheminement	Suite à l'étude de la Boucle Verte dans les quatre communes de la presqu'île, une première partie du cheminement est ouverte en 2017 sur deux communes. Sur la commune d'Ambès des conventions de passage doivent être signées avec des propriétaires privés. La négociation avec ces propriétaires et la mise en œuvre effective du cheminement seront proposées sur la durée du contrat. La commune est chargée de réaliser les négociations foncières. Bordeaux Métropole assure l'investissement en matière de signalétique.  Avenant 2022 : modification du titre de la fiche action, s'agissant désormais d'un sentier de Grande Randonnée.	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	2 000 €	2 000 €
AMBES	C050040070	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.  Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes : 1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables 1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes 2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles 2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire  Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 : 1M€ en 2022 5M€ en 2023 7M€ en 2024 7M€ en 2025 7M€ en 2026 3M€ en 2027  19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.  11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.  Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ voté en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
AMBES	C050040055	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :  - axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet -axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
AMBES	C050040074	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022. Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre. L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi : - travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi ; - travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ; - création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.  Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.  Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
AMBES	C050040075	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026. Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles. La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions promues par elle aux habitants sur le traitement des végétaux. Le plan stratégique Déchets a adopté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
AMBES	C050040076	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026. Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles. La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions promues par elle aux habitants sur le traitement des végétaux. Le plan stratégique Déchets a adopté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
AMBES	C050040077	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés : Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition. En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130016	Avenant 2022 (Modification) ReVE 5 : Bordeaux - Artigues-Près-Bordeaux	Etudes et travaux liés à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) Itinéraire N°5: Bordeaux / Artigues-Près-Bordeaux Réaliser les études, les travaux et mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon. Le planning et les montants seront consolidés lors des études ultérieures  Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130074	Avenant 2022 (Modification) ReVe 6 : Bordeaux – Entre-deux-mers	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau cyclable à haut niveau de service (rhns) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 6 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Artigues-près-Bordeaux en passant par les communes de Cenon et Floirac (en passant par les boulevards entre-deux-mers et Joliot Curie).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130002	Avenant 2022 (Modification) OIM Rive Droite - Réalisation d'un plan-guide pour la création et la transformation des secteurs économiques - Blancherie / Feydeau	<p>Plan guide et programme d'espaces publics.</p> <p>Un premier projet de développement commercial, porté par le groupe Intermarché, est en cours de finalisation sur la partie Nord-Est du site.</p> <p>Il convient à présent d'étudier différents scénarios de développement (commercial, d'activités productives ou mixte) des secteurs économiques Virecourt / Feydeau et Blancherie afin de permettre à la commune et à la Métropole de définir conjointement un projet répondant aux attentes de chacune des collectivités.</p> <p>Le scénario retenu fera l'objet de l'élaboration d'un plan-guide pour accompagner le développement des projets futurs avec l'ambition de faire évoluer le site en un site à haute qualité environnementale, porte d'entrée de la commune et de l'agglomération. En complément du travail de plan guide sur un périmètre élargi de Virecourt / avenue Ile de France / avenue de Branne, des études opérationnelles en vue de l'installation de projets privés (Decathlon, etc.) ou publics pourront être menées.</p> <p>Avenant 2022 : correction des niveaux d'engagement Bordeaux Métropole erronés (en lien avec la mise en place d'un PUP alors qu'il s'agit du suivi d'une étude).</p>	-->4. Développement économique	Etudes urbaines	Métropolitain	225 000 €	225 000 €
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130072	Avenant 2022 (Modification) Halle de marché à toiture photovoltaïque	<p>La parcelle section BC n°6 est propriété de Bordeaux Métropole.</p> <p>La ville souhaiterait, dans le cadre de son projet de revitalisation du centre-ville, y développer un projet de halle de marché.</p> <p>Bordeaux métropole déploie quant à elle une politique d'utilisation de son foncier artificialisé à des fins de production d'énergies renouvelables du type panneaux photovoltaïques qui pourraient être déployés sur ce même foncier.</p> <p>Bordeaux Métropole pourrait porter la totalité de la maîtrise d'ouvrage du projet. La ville prendrait à sa charge le surplus du coût de la structure, correspondant aux exigences architecturales qui auront été définies. Les usages de cette installation pourraient ainsi être mutualisés.</p> <p>L'examen du montage juridique du projet fait partie des préalables dans le cadre de ce contrat.</p> <p>Avenant 2022 : titre modifié en "Halle de marché à toiture photovoltaïque"</p>	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	500 000 €	200 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130073	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130039	Avenant 2022 (Modification) : OIM Rive Droite - Projet de redéploiement des conciergeries solidaires sur la Rive droite	<p>La Conciergerie Solidaire propose aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des quartiers, un service de conciergerie de proximité. Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire; la conciergerie solidaire favorise également l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, son activité de Conciergerie sert de support à l'insertion et à l'action sociale. Ce modèle d'activité et d'animation proposée par la CS intervient également dans le cadre du renouvellement du centre-bourg de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que dans l'animation du projet de résidence intergénérationnelle souhaitée par la commune. La MAE accompagne en ingénierie cette action de déploiement du modèle de la CS sur les communes de la RD (5 communes en expérimentation).</p> <p>Avenant 2022 : mise à jour des crédits (10 000€ par commune sur la durée du contrat).</p>	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Intercommunal	40 000 €	40 000 €
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130060	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130066	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130076	Avenant 2022 (Création) : OIM Arc Rive Droite - Acquisition du site TDF à vocation économique pour l'ESS et l'artisanat	<p>Dans le cadre de l'étude en cours inscrite au CODEV5 visant la réalisation d'un plan-guide pour la création et la transformation des secteurs économiques Blancherie et Feydeau, une attention particulière est portée sur les locaux de l'antenne de radiophonie TDF située place Pierre Curie. L'étude a ainsi mis en avant l'opportunité que BM se porte acquéreur du site afin d'y développer un projet à visée économique en faveur d'activités de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et artisanales.</p> <p>Cette acquisition est planifiée pour début 2023. Pour ce faire, elle nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, la réalisation d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir les usages futurs du site, dont le démarrage est prévu en septembre 2022. Sa durée est de 6 mois.</li> <li>- d'autre part, le site ayant subi de sérieuses dégradations après avoir été occupé illégalement, il conviendra également de prévoir des études techniques pour programmer sa réhabilitation en 2023.</li> </ul> <p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante de végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->4. Développement économique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Métropolitain	1 600 000 €	1 600 000 €
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130077	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante de végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130078	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante de végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130079	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra-rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
ARTIGUES PRES BORDEAUX	C050130080	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BASSENS	C050320089	Avenant 2022 (Modification) : OIM Rive Droite - Revalorisation du site de l'ex-entreprise Lafon	<p>Etude d'analyse du potentiel de recyclage foncier et immobilier, et partenariat avec les acteurs privés, pour le rebond économique du site et la réutilisation du bâtiment par d'autres activités. La ville souhaite un accompagnement technique, une ingénierie sur le départ de l'entreprise et sur le rebond du site (terrain stratégique situé en centre-ville).</p> <p>Avenant 2022 : projet d'acquisition du site par BM par préemption afin de permettre le déploiement d'un site technopolitain d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes; projet phare porté par l'OIM Arc Rive Droite en lien avec Bordeaux Technowest. Il convient donc de prévoir une enveloppe budgétaire afférente.</p>	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	4 000 000 €	4 000 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BASSENS	C050320057	Avenant 2022 (Modification) ReVE 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 4 dans le cadre du présent Codev, allant de Villenave d'Ornon à Saint-Louis de Montferrand en passant par les communes de Villenave d'Ornon, Bègles (le long de la rive gauche de la Garonne), Floirac, Bordeaux, Lormont et Bassens (le long de la rive droite de la Garonne, traversée par le Pont Simone Veil).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BASSENS	C050320122	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écobilité scolaire</li> </ul> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
BASSENS	C050320082	Avenant 2022 (Modification) : Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès	<p>Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambès.</p> <p>Avenant 2022 : ajustement des montants et intégration des recettes.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	33 200 000 €	16 900 000 €
BASSENS	C050320123	Avenant 2022 (Création) : GIP-GPV: Etudes et actions	<p>Favoriser une alimentation de qualité et durable pour tous en tenant compte des revers sociaux, éducatifs, économiques et environnementaux de la restauration collective publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; étude technique, juridique et économique de mise en production des sites</li> <li>&gt; actions de sensibilisation autour des paysages nourriciers au sein des QPV et des écoles</li> <li>&gt; ingénierie volet agronomique</li> <li>&gt; Actions de communication et de recherche-action</li> </ul>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	101 050 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BASSENS	C050320124	Avenant 2022 (Création) : OIM Arc Rive Droite // Démarrage de la démarche ZIRI d'écologie industrielle sur la Zone Industriale-Portuaire	La démarche ZIRI (zone d'intégration des Ressources Intelligentes) est une démarche collective d'écologie Industrielle Territoriale (EIT) qui vise à proposer un accompagnement aux entreprises de la zone Industriale-portuaire pour réduire leur impact environnemental, optimiser leurs ressources (énergie, eau, déchets, transport, ressources humaines etc...) et développer des synergies de mutualisation et de substitution entre elles. Cette démarche, déjà en œuvre sur d'autres zones de la Métropole, est portée et coanimée avec Bordeaux Technowest. Il est attendu de la Mission Animation Economique (MAE) du PTRD de : - participer aux réunions techniques et de pilotage de la démarche; - co-animer des ateliers d'identification de synergies avec des entreprises; - de développer le label ZIRI sur la rive droite en lien avec la démarche de l'OIM.	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Intercommur	70 000 €	70 000 €
BASSENS	C050320063	Avenant 2022 (Modification) : GPV- Ecologie Industrielle Territoriale	L'action intéresse la direction de l'économie (soutien de principe dans l'attente d'un budget qui ne pourrait être validé qu'en 2022 et 2023).  Pour mémoire, la demande sur l'EIT du GIP-GPV est la suivante: - Ingénierie EIT (30/40/50%) - mise en œuvre de la démarche d'EIT, suivi des opérations, appui aux acteurs de la filière. - Réalisation des diagnostics ressources (non réglementaires) des équipements publics voués à la démolition (50% des diagnostics et de l'AMO (appui CCTP, suivi chantier). - AMO Economie Circulaire (50%) sur les déchets du BTP dans les opérations de NPNRU : Définition du cadre contractuel et opérationnel pour les marchés des MOA : - accompagnement dans le cadre de la passation et de la rédaction des marchés de travaux pour l'ensemble des opérations inscrites au NPNRU - Détermination des boucles d'économie circulaire à mettre en œuvre à l'échelle de l'opération (synergie inter-opérations, acteurs, logistique) : prise en compte de l'avancement des opérations, de la maturité des acteurs et des filières, des possibilités de stockage intermédiaire.	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Communal	188 880 €	180 000 €
BASSENS	C050320083	Avenant 2022 (Modification) : Soutien au programme d'actions de hauts de Garonne développement (HDGD)	L'association HDGD est chargée d'animer et coordonner le développement économique du territoire de la rive droite. Cette agence a recentré ses missions sur l'animation économique de proximité (accueil des porteurs de projets, créations d'événements, forums, et appui aux communes). Ces missions sont menées en coordination avec la mission "animation économique" du pôle territorial rive droite.  Avenant 2022 : modification des montants suite à la délibération.	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommur	207 000 €	207 000 €
BASSENS	C050320103	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : - axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet -axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)  Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BASSENS	C050320110	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECE (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BASSENS	C050320125	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BASSENS	C050320126	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions menées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BASSENS	C050320127	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BASSENS	C050320128	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BEGLES	C050390063	Avenant 2022 (Suppression) : Etude d'aménagement de la Barrière de Bègles	<p>La ville souhaite une étude d'aménagement de la barrière de Bègles allant dans le sens d'une piétonnisation sur un périmètre à définir (en lien avec l'étude des grands axes)</p> <p>Périmètre de l'étude : des boulevards à A. France.</p> <p>Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir les éléments de diagnostic et de programme (plusieurs scénarios à travailler sur le périmètre notamment et sur l'ambition de suppression de la voiture)</li> <li>- concerter avec les riverains et commerçants sur le programme retenu</li> <li>- lancer l'étude préliminaire sur la base du scénario retenu à l'issue de la concertation</li> </ul>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	60 000 €	60 000 €
BEGLES	C050390062	Avenant 2022 (Modification) : Etude d'aménagement de la place du 14 juillet	<p>La ville de Bègles souhaite piétonner la place du 14 juillet.</p> <p>Sur la durée du contrat, il est proposé de travailler les éléments programme et les principes d'aménagement à retenir, de lancer la concertation auprès des riverains et commerçants puis d'expérimenter un aménagement provisoire durant 3 à 6 mois et d'en faire le bilan (comptages, retour d'expérience, témoignages)</p> <p>Avenant 2022 : La ville souhaite que soit réalisé un diagnostic et un pré-programme</p> <p>Les préalables techniques liés au schéma de circulation n'étant pas levés il apparaît difficile de fournir un véritable outil d'aide à la décision à ce stade. Le pré-programme devra servir de base au programme qui sera réalisé par la suite une fois le plan de circulation acté à l'échelle communale</p> <p>Aussi, le montant associé à cette fiche action passe de 150K€ à 40K€ les 110K€ restant seront basculés sur une nouvelle fiche action intitulée "Etude d'un axe cyclable parallèle à V. Hugo (entre Beregovoy et Blum)</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	40 000 €	40 000 €
BEGLES	C050390065	Avenant 2022 (Suppression) : Etude d'aménagement global de la rue Gambetta et de l'avenue Lerrousseau	<p>La ville souhaite la requalification générale de cette voie structurante, notamment en faveur des cycles pour résorption d'une discontinuité entre l'ouvrage de la voie ferrée et la rue de la République (14 juillet).</p> <p>Sur la durée du contrat Bordeaux Métropole s'engage au lancement un diagnostic et à la définition des éléments de programme.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	0 €	30 000 €
BEGLES	C050390122	Avenant 2022 (Modification) : Aménagement de la Route de Toulouse	<p>Amélioration de la vitesse commerciale.</p> <p>Etudes et Travaux pour l'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et la rue Alexis Labro</p> <p>Avenant 2022 : élargissement du périmètre jusqu'au Pont de la Maye</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	9 000 000 €	5 000 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BEGLES	C050390123	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écovocabilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écovocabilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
BEGLES	C050390048	Avenant 2022 (Modification): ReVE 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau vélo express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 4 dans le cadre du présent Codev, allant de Villenave d'Ornon à Saint-Louis de Montferrand en passant par les communes de Villenave d'Ornon, Bègles (le long de la rive gauche de la Garonne), Floirac, Bordeaux, Lormont et Bassens (le long de la rive droite de la Garonne, traversée par le Pont Simone Veil).</p> <p>Les tracés sont en discussion avec les communes directement et/ou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée qui sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev ((pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BEGLES	C050390102	Avenant 2022 (Modification) ReVE 7 : Bordeaux – Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau vélo express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 7 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Villenave d'Ornon en passant du cours de la Somme à Bordeaux à l'Avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon en passant par la route de Toulouse (Bordeaux, Talence, Bègles et Villenave d'Ornon).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021..</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures. Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BEGLES	C050390103	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 13 : Boulevards	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau vélo express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire circulaire 13 le long des boulevards de Bordeaux (rive gauche) et bouclé rive droite ,soit concernant les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Le Bouscat, Floirac et Cenon (traversant la Garonne par les Ponts Simone Veil et Chaban Delmas)</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BEGLES	C050390047	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BEGLES	C050390017	Avenant 2022 (modification) Extension du parc de l'Estey	La ville sollicite un fonds de concours métropolitain au titre du règlement d'intervention (RI) Nature pour la création d'une passerelle modes doux au dessus de l'estey et l'extension du parc le long du projet Domofrance (terrains ville). Cette passerelle reliera la rue du Paty (requalification programmée en 2021) et le parc de l'Estey de France au niveau de Corep. Les études et les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage communale. La demande de la ville sera instruite sous réserve de l'éligibilité au RI Nature.  Sur la durée du contrat, deux études seront menées par la ville : - Fonds de concours pour l'extension du parc : montant total du projet sur le budget ville = 100K€ (2021) - Fonds de concours pour la passerelle : montant étude 120K€ / montant travaux 150K€ soit un budget total de 270K€ (2022/2023)	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	370 000 €	50 000 €
BEGLES	C050390073	Avenant 2022 (Suppression) : Nature en ville : Loucocotte	Loucocotte est un projet de sensibilisation du public à l'agriculture, au vivant et aux recyclage des déchets organiques. L'agriculteur partenaire de la commune sur ce projet réalise les actions suivantes : - fourniture et mise en place d'un poulailler à trappe automatique équipé d'abreuvoir et mangeoire, le fut de stockage des aliments, 12 poules pondeuses bio, la fourniture de céréales bio et des compléments alimentaires pour une durée de 9 mois (de mars à novembre), - organisation et réalisation d'un programme de 9 ateliers pédagogiques (1/mois) est prévu dans l'offre pour la découverte de la poule, la production œuf, ses qualités nutritionnels, l'alimentation de la poule et donc le recyclage des déchets organique. La poule est un excellent vecteur de communication pour sensibiliser tout public à la revalorisation des déchets organique, au recyclage et à la vulgarisation de la notion d'économie circulaire. Les œufs produits seront la propriété de la commune qui pourra les mettre à disposition sous forme de don aux associations, épicerie solidaire, etc. Ce schéma de production revalorisante est un exemple concret d'économie circulaire et de gestion durable. Bordeaux Métropole s'engage à subventionner la commune dans le cadre du RI Nature. Le coût du projet est de 4000 € hors installation des clôtures. Le montant proposé dans le contrat de CODEV est de 7500 € pour assurer la prise en charge du coût total du projet.	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	15 000 €	7 500 €
BEGLES	C050390110	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	Avenant 2022: le projet Loucocotte est abandonné. La fiche action doit être supprimée. L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :  - axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet -axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire  axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)  Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BEGLES	C050390116	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECE (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France. Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019. La commune s'engage dans les actions suivantes à : - Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif - Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public - Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés - Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation - Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole - Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible. Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition : - Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...) - Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public - Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage) - Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé - Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage - Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BEGLES	C050390125	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards	Afin d'améliorer les déplacements, et répondre à aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030. Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.  9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.  Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023. Le comité Grand Bordeaux Transport ne valide le projet en phase opérationnelle. A la prochaine mandature, il est proposé de substituer les fiches actions qui y sont directement corrélées (Gambetta/Lerousseau et barrière de Bègles) par la présente fiche action.	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	153 600 €	153 600 €
BEGLES	C050390126	Avenant 2022 (Création) : Etude d'un axe cyclable parallèle à Victor Hugo (entre Bérégovoy et Blum)	La ville souhaite s'appuyer sur la maîtrise conséquente du foncier concerné par l'ER existant (T2321) entre la rue Léon Blum et la rue Pierre Bérégovoy, pour réaliser un axe cyclable parallèle au cours Victor Hugo. Cet aménagement définirait un itinéraire Nord/Sud privilégié pour les mobilités douces et un aménagement paysager emblématique en centre-ville.  Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole s'engage à définir le programme d'aménagement, réaliser l'étude préliminaire et préparer le dossier de DUP (qui devra être lancé sur la base d'une étude préliminaire validée). En parallèle les négociations foncières visant à finaliser la maîtrise foncière nécessaire à l'aménagement seront engagées.  Dans le cadre du programme de réaménagement et réhabilitation de quatre des îlots existants, la ville de Bègles souhaite aménager la parcelle située rue Schuman. Les aménagements consistent à créer un «Oasis urbain» à dominante végétale, orienté vers les usages de proximité (jardin pédagogique et vivrier, réserve de biodiversité, gestion des eaux pluviales à la parcelle...) La Ville souhaite un fond de concours dans le cadre du RI Nature.	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	200 000 €	200 000 €
BEGLES	C050390127	Avenant 2022 (Création) Aménagement du parc de Terre Neuve	1er semestre 22 : Concertation 2eme semestre 22 : Etude de conception, 1er semestre 23 : Travaux	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	640 000 €	135 000 €
BEGLES	C050390128	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visant l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre. L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi : - travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi; - travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ; - création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.  Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.  Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BEGLES	C050390129	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026. Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles. La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BEGLES	C050390130	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	Le plan stratégique Déchets a adopté 5 actions : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BEGLES	C050390131	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BLANQUEFORT	C050560017	Avenant 2022 (Modification) ReVE 3 : Bordeaux - Parempuyre	<p>Etudes et travaux liées à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) itinéraire N°3 : Bordeaux / Parempuyre.</p> <p>Réaliser les études, les travaux et mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon.</p> <p>Le planning et les montants seront consolidés lors des études ultérieures</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BLANQUEFORT	C050560072	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écobilité scolaire</li> </ul> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BLANQUEFORT	C050560060	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BLANQUEFORT	C050560066	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BLANQUEFORT	C050560075	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m<sup>2</sup>) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de déchets : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BLANQUEFORT	C050560076	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BLANQUEFORT	C050560077	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BLANQUEFORT	C050560078	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BORDEAUX	C050630035	Avenant 2022 (Modification) : PRU Les Aubiers - groupe scolaire "Les Aubiers" : mise en état correct avant transfert	<p>Dans le cadre du nouveau projet urbain des Aubiers, le groupe scolaire Jean Monnet sera démolit et remplacé par un nouveau groupe scolaire.</p> <p>Le plan guide prévoit de passer de 14 à 20 classes, sachant que le groupe scolaire sera configuré pour les dédoublements.</p> <p>Avenant 2022 : actualisation des montants de l'opération et du calendrier. La date de livraison de l'équipement est décalée fin 2023 (initialement début 2023).</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	16 109 000 €	16 109 000 €
BORDEAUX	C050630090	Avenant 2022 (Modification - substitution partielle) Continuité écologique de la jalle et sécurisation de l'avenue de Labarde et stade - travaux	<p>Les espaces publics autour du stade Matmut nécessitent une évolution de leur aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour sécuriser les déplacements</li> <li>- Pour restaurer des continuités écologiques</li> </ul> <p>La mise en place de passages piétons, îlots, barrières pivotantes, signalisation et dispositifs anti-stationnement a constitué une première série de réponses à l'échelle du Stade, mais il est nécessaire de compléter ce dispositif en lançant une étude spécifique visant une amélioration pérenne des accès.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre les études et réaliser les travaux en vue de la Coupe du Monde de Rugby en 2023.</p> <p>Avenant 2022 : substitution partielle de la partie travaux (-930 000€) pour une subvention d'investissement à la fabrique Pola</p>	-->2. Mobilité	C04_Etudes et/ou travaux voirie/assainissement	Communal	1 150 000 €	220 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BORDEAUX	C050630163	Avenant 2022 (modification) SECTEUR STRATEGIQUE DE BORDEAUX NORD - secteur du grand stade - mise à jour du plan guide et accompagnement des porteurs de projets privés	Les nouveaux élus ont besoin de réinterroger le projet de ce quartier pour le mettre en cohérence avec les nouvelles orientations politiques. Ce quartier s'inscrit désormais dans une étude à plus grande échelle (le secteur Bordeaux Nord), au même titre que le lac de Bordeaux Nord, l'OAIM Parc des Jalles ou que les quartiers constitués des Aubiers ou de Ginko. Il est néanmoins nécessaire d'accompagner la réalisation des "coups partis" : projet des Compagnons, projet de nouveau lycée, autres opérations immobilières portées par des opérateurs privés, ferme urbaine...	-->1. Transition écologique	Etudes urbaines	Métropolitain	30 000 €	30 000 €
BORDEAUX	C050630010	Avenant 2022 (Modification) : Ecole élémentaire Lac II : mise en état correct avant transfert	Réhabilitation et extension de l'école élémentaire Lac II dans le cadre du PRU et des mises en état correct avant rétrocession à la commune : études et début des travaux. Avenant 2022 : actualisation et lissage des montants financiers sur les 3 années du codev 5.	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	6 400 000 €	3 365 000 €
BORDEAUX	C050630112	Avenant 2022 (modification) : Groupe scolaire Nuyens : mise en état correct avant transfert	Mise en état correct du groupe scolaire Nuyens avant transfert. Le démarrage de l'opération dépend de l'avancée de l'expertise judiciaire. Avenant 2022 : Décalage du planning deux ans car toujours en attente de l'expertise judiciaire.	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	5 800 000 €	400 000 €
BORDEAUX	C050630075	Avenant 2022 (Modification) : Brazza - Groupe scolaire Brazza 1 : création	Création d'un groupe scolaire Brazza 1 (18 classes) dans le cadre du projet urbain Brazza Avenant 2022 : Mise à jour des montants.	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Intercommunal	25 313 000 €	25 313 000 €
BORDEAUX	C050630083	Avenant 2022 (Modification) : Brazza : Groupe Scolaire Brazza 2 : création	Création du groupe scolaire Brazza 2 dans le cadre de la ZAC Brazza 18 classes. Avenant 2022 : actualisation du calendrier de l'action et des montants de la fiche.	-->1. Transition écologique	Etudes urbaines	Intercommunal	17 000 000 €	550 000 €
BORDEAUX	C050630082	Avenant 2022 (Modification) : ZAC Niel - Groupe scolaire Niel 2 : création	Création du Groupe scolaire Niel 2 dans le cadre de la ZAC Niel : 15 classes à livrer vers 2023. S'ajoutent un gymnase et une crèche financés par la Ville de Bordeaux. Pour l'école, Bordeaux Métropole s'engage à réaliser sur ce contrat CoDev4 : - les diagnostics ; - les études de faisabilité ; - le programme ; - le concours de maîtrise d'œuvre. Avenant 2022 : Dans l'attente du choix définitif du terrain sur le périmètre de la ZAC Niel 2, actualisation du calendrier de l'action et des montants de la fiche	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Intercommunal	13 800 000 €	550 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BORDEAUX	C050630139	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 11 : Bordeaux – Martignas sur Jalle	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 11 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Martignas sur Jalle en passant par la commune de Mérignac (Mondésir, avenue de la Marne, Boulevard technologique...).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BORDEAUX	C050630140	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BORDEAUX	C050630141	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 12 : Saint Médard en Jalles – Saint Vincent de Paul	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 12 dans le cadre du présent Codev, allant de Saint Médard en Jalle à Saint-Vincent de Paul en passant par les communes de Eysines, Bruges, Bordeaux (piste Bordeaux-Lacanaud), Lormont (via le Pont d'Aquitaine), Carbon-blanc et Ambares-et-Lagrave.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BORDEAUX	C050630142	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferriand	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 4 dans le cadre du présent Codev, allant de Villenave d'Ornon à Saint-Louis de Montferriand en passant par les communes de Villenave d'Ornon, Bègles (le long de la rive gauche de la Garonne), Floirac, Bordeaux, Lormont et Bassens (le long de la rive droite de la Garonne, traversée par le Pont Simone Veil).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BORDEAUX	C050630143	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 8 : Bordeaux Inno Campus	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 8 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Pessac en passant par la commune de Talence et traversant le campus universitaire puis la zone de Bersol, en direction de Cestas.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BORDEAUX	C050630144	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 9 : Bordeaux – Pessac	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 9 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Pessac en passant par le centre de Pessac puis rejoignant l'avenue du Mal Tassigny en direction de Cestas.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BORDEAUX	C050630145	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 10 : Bordeaux – Saint Jean D'Illac	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 10 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Mérignac en passant par le CHU Pellegrin puis par la VDO en direction de Saint-d'Illac.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures. Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BORDEAUX	C050630212	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 7 : Bordeaux – Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 7 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Villenave d'Ornon en passant du cours de la Somme à Bordeaux à l'Avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon en passant par la route de Toulouse (Bordeaux, Talence, Bègles et Villenave d'Ornon).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BORDEAUX	C050630213	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 1 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 1 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Saint Aubin de Médoc en passant par les communes de Mérignac, Eysines et Le Haillan, Saint Médard en Jalles (par le tracé du BHNS notamment).</p> <p>Les tracés sont en discussion avec les communes directement et/ou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée qui sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BORDEAUX	C050630214	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 13 : Boulevards	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire circulaire 13 le long des boulevards de Bordeaux (rive gauche) et bouclé rive droite, soit concernant les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Le Bouscat, Floirac et Cenon (traversant la Garonne par les Ponts Simone Veil et Chaban Delmas)</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BORDEAUX	C050630254	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 6 : Bordeaux – Entre-deux-mers	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 6 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Artigues-près-Bordeaux en passant par les communes de Cenon et Floirac (en passant par les boulevards entre-deux-mers et Joliot Curie).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BORDEAUX	C050630111	Avenant 2022 (Modification) ReVE 3 et 5 : Bordeaux - Parempuyre et Bordeaux Artigues	<p>Etudes et travaux liés à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) Itinéraire N°3 : Bordeaux / Parempuyre. Itinéraire N°5: Bordeaux Artigues-Près-Bordeaux Réaliser les études, les travaux et mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon. Le planning et les montants seront consolidés lors des études ultérieures</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BORDEAUX	C050630251	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets et autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
BORDEAUX	C050630249	Avenant 2022 (Modification) : Aménagement de la Route de Toulouse	<p>Amélioration de la vitesse commerciale.</p> <p>Etudes et travaux pour l'aménagement de la Route de Toulouse: en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et la rue Alexis Labro (concertation en 2021 sur une possible requalification en réseau cyclable à haut niveau de service)</p> <p>Avenant 2022 : Elargissement du périmètre jusqu'au Pont de la Maye</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	9 000 000 €	5 000 000 €
BORDEAUX	C050630063	Avenant 2022 (Modification) Fabrique Pola - soutien au fonctionnement et à l'investissement	<p>Le projet de la Fabrique POLA se déploie sur trois axes forts pour le territoire métropolitain et la ville de Bordeaux, tant pour la politique de développement économique, la politique culturelle et le rayonnement métropolitain.</p> <p>La Fabrique Pola, implantée au cœur de la Métropole, est un équipement associatif à rayonnement métropolitain.</p> <p>Structure intermédiaire entre l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des arts visuels, la création contemporaine et les populations des territoires, elle est devenue un équipement porteur d'un projet de développement territorial, conçu en extension de l'espace public.</p> <p>Bordeaux Métropole accompagne POLA dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 114 000€.</p> <p>Avenant 2022 : par délibérations de 2022, la ville et Bordeaux Métropole ont acté le soutien en investissement à la Fabrique Pola pour un projet de travaux et d'extension de locaux afin de développer son projet actuel via une diversification de ses ressources économiques ainsi que pour un projet de réduction de l'empreinte carbone préliminaire pour l'installation de pontons dans le cadre d'un schéma global de renouveau de la voirie.</p> <p>Cette fiche concerne la réalisation d'études sur l'implantation d'un réseau d'une vingtaine pontons sur l'agglomération ainsi que la réalisation des éventuels travaux préliminaires.</p> <p>Les travaux de réalisation des pontons seront validés dans le cadre du schéma directeur des équipements fluviaux.</p> <p>les pontons prioritaires pour Bordeaux sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de port bastide aux bat3</li> <li>- Adaptation du ponton Benaage aux bat3 (réalisé cette année)</li> <li>- Création du ponton belvédère (pompiers, bat3, paquebots fluviaux)</li> <li>- Création de la jetée bacalanaise (bat3, daycruise, plaisance, pêcheurs, avirons)</li> <li>- Création d'un ponton quai de brazza (bat3, scouts marins)</li> <li>- Création d'un ponton à saint michel (bat3, logistique urbaine)</li> <li>- Création d'un ponton secteur gare (bat3, daycruise, bateaux taxi)</li> <li>- Electrification de postes à paquebots fluviaux quai des chartrons</li> </ul> <p>Avenant 2022 : précision des pontons et actions prioritaires.</p>	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	642 000 €	1 158 000 €
BORDEAUX	C050630244	Avenant 2022 (Modification) Etudes opérationnelles d'installation de pontons	<p>Cette fiche concerne la réalisation d'études sur l'implantation d'un réseau d'une vingtaine pontons sur l'agglomération ainsi que la réalisation des éventuels travaux préliminaires.</p> <p>Les travaux de réalisation des pontons seront validés dans le cadre du schéma directeur des équipements fluviaux.</p> <p>les pontons prioritaires pour Bordeaux sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de port bastide aux bat3</li> <li>- Adaptation du ponton Benaage aux bat3 (réalisé cette année)</li> <li>- Création du ponton belvédère (pompiers, bat3, paquebots fluviaux)</li> <li>- Création de la jetée bacalanaise (bat3, daycruise, plaisance, pêcheurs, avirons)</li> <li>- Création d'un ponton quai de brazza (bat3, scouts marins)</li> <li>- Création d'un ponton à saint michel (bat3, logistique urbaine)</li> <li>- Création d'un ponton secteur gare (bat3, daycruise, bateaux taxi)</li> <li>- Electrification de postes à paquebots fluviaux quai des chartrons</li> </ul> <p>Avenant 2022 : précision des pontons et actions prioritaires.</p>	-->4. Développement économique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Métropolitain	1 100 000 €	1 100 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BORDEAUX	C050630220	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BORDEAUX	C050630226	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BORDEAUX	C050630255	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards	<p>Afin d'anticiper et des besoins croissants, en réponse à aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux Métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030.</p> <p>Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.</p> <p>9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.</p> <p>Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'utilisateur et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	153 600 €	153 600 €
BORDEAUX	C050630256	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'utilisateur et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BORDEAUX	C050630257	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026. Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles. La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions prononcées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux. Le plan stratégique Déchets a adopté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :	-->5. Préservation des biens communaux	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BORDEAUX	C050630258	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade; - Action 24 -Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.	-->5. Préservation des biens communaux	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BORDEAUX	C050630260	Avenant 2022 (Création) : Sécurisation du bassin d'eaux pluviales sur le Boulevard de l'Entre deux Mers	L'objectif de cette action est de sécuriser le débordement des bassins d'eaux pluviales sur le boulevard de l'Entre deux Mers par une nouvelle gestion automatisée des circulations en lien avec les alertes envoyées par RAMSES. Création de deux points de retournements dissociés des carrefours sur le Boulevard de l'Entre deux Mers (l'un à Cenon, l'autre à Bordeaux) gérés par des feux barrage R24 supervisés au PC circulation et actionnés en temps réel (centralisation sur le système GERTRUDE). Deux bretelles descendant du Boulevard Joliot curie seront aussi équipées et des dispositifs complémentaires envisagés (barrières déployables, information et signalisation, procédures de gestion d'évènement) en lien avec la direction de la prévention et les pôles territoriaux concernés.	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	300 000 €	300 000 €
BORDEAUX	C050630261	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés : Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoriaux en transition. En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BORDEAUX	C050630262	Avenant 2022 (Création) - intégration de la feuille de route de développement économique - subvention au Garage Moderne	Le Garage moderne est le lieu hybride emblématique du territoire, dont l'objet mêle accueil de structures de l'Economie sociale et solidaire, programmation culturelle, réparation automobile et de cycles, restauration, etc. Il porte un projet de réhabilitation de ses locaux, moyennant une opération de travaux à hauteur de 5 751 545 € hors taxes (HT). Ce projet nécessite aujourd'hui l'engagement des 2 principales collectivités publiques locales : la ville de Bordeaux qui a déjà acté son financement en investissement d'1,5 million € au titre de la culture, l'income à la Métropole de s'y engager en proposant une participation financière pour l'investissement immobilier d'un montant d'1,5 million d'euros étalée sur les exercices 2022, 2023 et 2024. Par ailleurs, au titre de son programme d'actions 2022 et pour appuyer la transition de son activité, le Garage moderne sollicite auprès de Bordeaux Métropole une aide en fonctionnement de 30 000 €.	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommunal	1 530 000 €	1 530 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BOULIAC	C050650040	Avenant 2022 (Modification) : Travaux d'aménagement de la Cote du Piquet et de sécurisation des talus	Dans la continuité des études réalisées au CODEV4, la commune souhaite mettre en œuvre l'étude d'aménagement de voirie et de sécurisation des talus de la Cote du Piquet, seul accès entre le plateau de Bouliac et la plaine et le reste du territoire métropolitain, en dehors de Cote de Bouliac. Exceptionnellement, Bordeaux Métropole finance 50% du montant de l'opération au titre de la sécurisation des accès au plateau de Bouliac, le FIC finance le reste. BM s'engage à lancer le PRO sur le 2ème semestre 2021, dès que les acquisitions seront terminées, et à lancer les consultations de travaux en suivant sur le 1er semestre 2022. Avenant 2022 : modification : Exceptionnellement, Bordeaux Métropole finance l'opération au titre de la sécurisation des accès au plateau de Bouliac, une participation du FIC est attendue (50% pour les études soit 44 500 euros de participation du FIC auquel s'ajoute 23 000 euros de foncier ainsi que le montant du FIC disponible en fin de chantier Vettiner).	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	1 500 000 €	1 344 500 €
BOULIAC	C050650034	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau cyclable à haut niveau de service (rchns) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).  14 Itinéraires sont ainsi imaginés.  La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).  Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.  Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.  Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.  Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BOULIAC	C050650079	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.  Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes : 1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables 1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes 2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles 2.2 - Favoriser l'écobilité scolaire  Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 : 1M€ en 2022 5M€ en 2023 7M€ en 2024 7M€ en 2025 7M€ en 2026 3M€ en 2027  19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.  11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.  Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BOULIAC	C050650085	Avenant 2022 (création): Augmentation de la capacité de la station de pompage d'Arcins (eaux usées)	<p>Le renforcement de la station de pompage d'Arcins rentre dans le cadre de la suppression des débordements du réseau d'eaux usées sur le secteur Bas Floirac et Bas Bouliac, ainsi que la limitation des déversements d'eaux usées sur le premier temps de pluie (bassin de collecte sur réseau séparatif mais avec forte présences d'eaux claires parasites).</p> <p>Un premier renforcement réalisé en 2015 a consisté à doubler la capacité de pompage de 30 à 60 l/s pour atteindre la capacité maximale du collecteur de refoulement actuel. Le montant des travaux pour cette partie était de 160 000 € TTC.</p> <p>Un second renforcement doit permettre de porter la capacité de pompage totale à 240 l/s, en modifiant le système de refoulement. La station de pompage sera ainsi en capacité de transférer les apports d'une pluie décaennale vers Clos de Hilde sans débordement et en limitant au maximum les déversements en Garonne (fin des travaux 2020 – budget prévisionnel de 750 000 € TTC / A préciser en phase d'étude).</p> <p>Avenant 2022: fiche ajoutée car oublié de ce coup-parti</p> <p>Le renforcement de la station de pompage d'Arcins rentre dans le cadre de la suppression des débordements du réseau d'eaux usées sur le secteur Bas Floirac et Bas Bouliac, ainsi que la limitation des déversements d'eaux usées sur le premier temps de pluie (bassin de collecte sur réseau séparatif mais avec forte présences d'eaux claires parasites).</p> <p>Les pompes ont été installées. La dernière étape consiste à doubler la canalisations dans le pont François Mitterrand en interface avec la DIRA pour terminer le projet</p>	-->5. Préservation des biens communaux	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	500 000 €	500 000 €
BOULIAC	C050650053	Avenant 2022 (Modification) : Soutien au programme d'actions de hauts de Garonne développement (HDGD)	<p>L'association HDGD est chargée d'animer et coordonner le développement économique du territoire de la rive droite. Cette agence a recentré ses missions sur l'animation économique de proximité (accueil des porteurs de projets, créations d'événements, forums, et appui aux communes). Ces missions sont menées en coordination avec la mission "animation économique" du pôle territorial rive droite.</p> <p>Avenant 2022 : modification des montants suite à la délibération.</p>	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommunal	207 000 €	207 000 €
BOULIAC	C050650063	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écoresponsables en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens communaux	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BOULIAC	C050650086	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BOULIAC	C050650069	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BOULIAC	C050650082	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BOULIAC	C050650083	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions menées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BOULIAC	C050650084	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BRUGES	C050750051	Avenant 2022 (Modification) : RI Nature: création d'une ferme urbaine	<p>La commune souhaite créer une ferme urbaine. La ville souhaite être accompagnée dans sa réflexion sur une étude de faisabilité, ainsi que l'acquisition du foncier (emprise de 5ha) via le RI Nature.</p> <p>Avenant 2022 : modification de la fiche en substitution avec la fiche Végétalisation des cours d'école. La Ville entend se porter acquéreur d'une partie d'un terrain de l'UGECAM, situé en zone agricole et occupé par l'association Les Jardins Girondins. Madame le Maire et Sébastien Bringtown ont échangé avec M. LACHAT, le directeur de la SAFER qui est partie prenante de la vente du terrain s'agissant d'un terrain en zone agricole et dans un périmètre de protection des espaces naturels périurbain (PEANP) et il est conclu que la ville achète la partie du terrain à l'UGECAM et conclue un BEA avec l'association les jardins girondins. Le soutien financier de Bordeaux Métropole permettrait d'aider la commune à l'acquisition foncière. Par la suite, la ville conclura un BEA avec l'association Les Jardins girondins.</p>	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	40 000 €	40 000 €
BRUGES	C050750061	Avenant 2022 (Modification) : Aménagement de l'accès au futur centre aqualudique	<p>Aménagement de la desserte tous modes de déplacements pour l'accès au futur centre aqualudique. La desserte du futur équipement nécessite des aménagements qui devront veiller à être accessibles en continu et à minimiser les contraintes liées à l'exploitation du grand stade et des autres équipements (parc des expositions notamment) présents à proximité.</p> <p>Il convient de prendre en compte dans le cadre de ce projet la sensibilité écologique du site et de son environnement ainsi que les mesures compensatoires mises en œuvre à proximité immédiate et sur le tracé du futur accès. Ces mesures de compensations (existantes et à créer) liées au projet du Grand Stade et de l'atelier de maintenance du tram sont précisées dans le plan de gestion et les arrêtés préfectoraux et ministériels. La direction des espaces verts et la direction de la nature ainsi que le gestionnaire de ces espaces devront être associées pour s'assurer de la conformité auprès des services de l'Etat.</p> <p>Le projet s'appuiera sur l'étude de déplacements réalisée en 2020 qui a défini le plan d'actions suivant :</p> <p>Actions en faveur des cyclistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une voie verte sur la voie au sud du camping;</li> <li>- Créer une voie verte en liaison avec le Boulevard Chaban Delmas;</li> <li>- Améliorer la liaison cyclable en passage sous la rocade;</li> <li>- Créer une station VCub;</li> <li>- Inciter à l'usage du vélo.</li> </ul> <p>Actions en faveur des transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer les liaisons piétonnes vers les arrêts de bus existants;</li> <li>- Intégrer le projet dans les besoins de la future DSP transports;</li> <li>- Créer de nouveaux arrêts de bus;</li> <li>- Assurer la possibilité d'accès aux transports scolaires pour l'équipement.</li> </ul> <p>Actions en faveur de la circulation automobile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir la voie au sud du camping;</li> <li>- Régir la cohabitation avec les autres équipements de la zone.</li> </ul>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	90 000 €	90 000 €
BRUGES	C050750088	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>Avenant 2022 : il acte un ajustement des dépenses d'études, intégrant des raccordements aux cheminements modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BRUGES	C050750092	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards	<p>Afin d'améliorer les déplacements, et répondre à aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux Métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030.</p> <p>Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.</p> <p>9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.</p> <p>Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023. Le service Grands Projets de Transport poursuivra le projet en phase opérationnelle.</p> <p>L'étude « Bus Express : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards » va effectivement étudier l'opportunité ou non de desservir la partie Ouest du lac (vraisemblablement au moins jusqu'à la zone du TASTA).</p> <p>Nous avons dans le cadre du lancement de notre étude rencontré la Mairie de Bruges le 21 juin dernier afin de présenter les objectifs, le calendrier et de recueillir les données d'entrée et souhaits de la Ville.</p> <p>Par ailleurs dans le cadre du renouvellement de la DSP il avait été demandé aux candidats de faire des propositions de desserte de ce territoire. Des éléments sur ce point devraient pouvoir être communiqués à l'automne notamment lors de rencontres qui vont être organisées avec la commune à partir de septembre.</p>	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	153 600 €	153 600 €
BRUGES	C050750042	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 12 : Saint Médard en Jalles – Saint Vincent de Paul	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 12 dans le cadre du présent codév, allant de Saint-Médard-en-Jalles à Saint-Vincent-de-Paul en passant par les communes d'Eysines, Bruges, Bordeaux (piste Bordeaux-Lacanau), Lormont (via le Pont d'Aquitaine), Carbon-Blanc et Ambarès-et-Lagrave.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du codév (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BRUGES	C050750015	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 3 : Bordeaux - Parempuyre	<p>Etudes et travaux liés à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) Itinéraire N°3 : Bordeaux / Parempuyre.</p> <p>Pour ce projet, il est prévu de réaliser les études, les travaux et mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon.</p> <p>Le planning et les montants seront consolidés lors des études ultérieures.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BRUGES	C050750041	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent codex, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Pour la commune de Bruges, la portion sud de l'avenue Pascal Triat est concernée par ce projet de ReVE 14 (Périphérique). Le financement des aménagements cyclables sur cette portion de voie seront financés par les crédits du Plan Vélo et le reste (aménagement voirie) par le FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
BRUGES	C050750069	Avenant 2022 (Modification) Nature en ville: trottoirs réenherbés, végétalisation des rues et cimetière	<p>La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture (délibération 2018-154 du 23 mars 2018).</p> <p>Bordeaux Métropole subventionne jusqu'à 50% et 350 000 € par an et par commune les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets Nature en ville.</p> <p>La commune de Bruges souhaite notamment développer des projets:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trottoirs réenherbés et végétalisation des rues ;</li> <li>- cimetière communal: paysagement du cimetière et passage en zéro phyto;</li> <li>- loucocotte</li> </ul> <p>Avenant 2022: le projet Loucocotte est abandonné. Les autres actions sont maintenues. L'aide de la Métropole est inchangée et sera ventilée sur les actions maintenues.</p>	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	312 000 €	156 000 €
BRUGES	C050750093	Avenant 2022 (Création) : Végétalisation des cours d'école	<p>La ville va progressivement procéder à la végétalisation de ces cours d'école, et ce, par trois biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La désimperméabilisation des sols (au moins 30% des surfaces en enrobé supprimée)</li> <li>- La végétalisation des espaces passant par la protection des arbres existants par des aménagements en matériaux naturels, et la création d'espaces totalement végétalisés permettant de constituer un îlot de fraîcheur (réduction de la température)</li> <li>- La préservation de la biodiversité par la pédagogie en permettant l'installation de potager pédagogique</li> </ul> <p>Les projets qui se dérouleront sur le CODEV 5 (2021-2023) :</p> <p>Première vague de végétalisation des groupes scolaires de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cour du groupe scolaire La Marianne (2023) / estimation des travaux : en cours de chiffrage - selon le projet - estimation de la fiche 45 000€ TTC</li> <li>- cour du groupe scolaire Jacques Prévert (2023) / estimation des travaux : en cours de chiffrage selon le projet - estimation de la fiche 45 000€ TTC</li> <li>- cour du groupe scolaire Arc-en-Ciel (2023) / estimation des travaux : en cours de chiffrage selon le projet - estimation de la fiche 45 000€ TTC</li> </ul>	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	270 000 €	135 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BRUGES	C050750097	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p> <p>L'enjeu désormais est de recueillir la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020,</li> <li>- 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025.</li> </ul>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BRUGES	C050750076	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>- axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>- axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>- axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BRUGES	C050750094	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Avenant 2022 - modification du dispositif conformément au plan Déchets voté en mars 2022</p> <p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BRUGES	C050750095	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
BRUGES	C050750096	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
BRUGES	C050750082	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECE (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif;</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public;</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés;</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation;</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole;</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux Métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...);</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public;</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage);</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé;</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage;</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
BRUGES	C050750071	Avenant 2022 (Suppression) : Amélioration de la desserte TC rive ouest du Lac	<p>La commune demande que soit étudié la réalisation d'une ligne de transport en commun cadencée en site propre pour desservir la rive ouest du Lac, qui fasse le pendant de la ligne C sur l'autre rive du Lac. L'enjeu est de desservir la zone tertiaire Les Bureaux du Lac, Bordeaux Plage, la ZAC les vergers du Tasta (5 500 habitants + entreprises), le camping de Bordeaux-Bruges, le futur centre aqualudique, les installations sportives et le parc des Expos, le Grand Stade.</p> <p>Sur le présent contrat, il est demandé d'étudier la faisabilité de cette nouvelle ligne et les modalités de sa réalisation.</p> <p>La décision de réaliser une telle étude reste soumise aux arbitrages qui seront rendus cet été par Bordeaux Métropole sur la future stratégie des mobilités.</p> <p>Avenant 2022 : la fiche est supprimée car l'étude de la desserte du Lac est intégrée dans la fiche Etude bus express : étude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards.</p>	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Intercommur	0 €	0 €
CARBON BLANC	C050960007	Avenant 2022 (Modification) : Participation financière Ecole élémentaire Barbou	<p>Démarrage des études pour la mise en état correct de l'école métropolitaine Barbou (dans le cadre plus global de rénovation extension de 3 écoles de Carbon-Blanc).</p> <p>La mise en état correct pourrait être retardée par l'opération globale mais, sans cela, Bordeaux Métropole s'engage à avoir terminé les études préalables (faisabilité et programme) à la fin du CoDev5.</p> <p>Avenant 2022 : transfert du montant de la MEC par convention à la commune (cette dernière aura ainsi la maîtrise d'ouvrage des 3 écoles). Mise à jour du titre, des financements.</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Métropolitain	2 905 000 €	2 905 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
CARBON BLANC	C050960033	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 12 : Saint Médard en Jalles – Saint Vincent de Paul	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 12 dans le cadre du présent Codev, allant de Saint Médard en Jalle à Saint-Vincent de Paul en passant par les communes de Eysines, Bruges, Bordeaux (piste Bordeaux-Lacatau), Lormont (via le Pont d'Aquitaine), Carbon-blanc et Ambares-et-Lagrave.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
CARBON BLANC	C050960050	Avenant 2022 (modification) PEM Carbon-Blanc/ Saint Eulalie	<p>La Ville de Carbon Blanc dispose d'une fiche sur le projet de PEM Carbon Blanc – Sainte Eulalie en accompagnement de la Ville de Ste Eulalie, pilote de l'opération, qui s'inscrit notamment dans le contexte du projet de RER métropolitain.</p> <p>La Ville reste attachée à la mention d'une deuxième phase du projet de PEM, suite à la première phase de réalisation de l'étude de programmation dans le cadre du CODEV 2015-2017 de Carbon Blanc (cf. éléments du cotech du 17/12/2020 et courrier conjoint des maires de Carbon-Blanc et de Sainte-Eulalie du 11 mai 2021). La DGM est le référent pour le projet global de PEM (accompagnement à la définition partenariale du projet), en lien avec le PTRD, référent pour les potentielles actions d'amélioration de l'accessibilité au PEM sur le territoire de Carbon-Blanc (continuités modes actifs, signalétique...) dans le cadre du FIC.</p> <p>Avenant 2022: La participation de BM a été confirmée à la Commune de Ste Eulalie par courrier en juillet 2022 (pièce jointe). Les modalités d'accompagnement (techniques et financières) de la Métropole seront précisées en cours de contrat après présentation des études AVP consolidées.</p>	-->2. Mobilité	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
CARBON BLANC	C050960077	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désenclavement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désenclaver les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écovisibilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écovisibilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour. Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
CARBON BLANC	C050960067	Avenant 2022 (Suppression) Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
CARBON BLANC	C050960061	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écovisibles en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
CARBON BLANC	C050960081	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants vise l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées aux habitants sur le traitement des végétaux.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra-rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités.</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
CARBON BLANC	C050960082	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées aux habitants sur le traitement des végétaux.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra-rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités.</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
CARBON BLANC	C050960083	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de faire du Climat un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
CARBON BLANC	C050960084	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de faire du Climat un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
CENON	C051190059	Avenant 2022 (Modification) : PRU PALMER, SARAILLERE, 8 MAI 1945 / Mise en état correct maternelle Parc Palmer (Daudet)	Dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain, l'école Daudet sera démolie et l'école Pergaud sera désaffectée d'ici 5 ans car elle sont enclavées et subissent des effets de contournement. Par ailleurs, il est à prévoir une évolution démographique liée aux nouvelles constructions du Projet de Renouveau Urbain et du Projet Urbain Partenarial. Aussi, une nouvelle école maternelle de 7 classes doit être construite : la nouvelle école du parc Palmer, ex-Daudet-Pergaud. Cette école permettra d'accueillir une partie des écoliers de l'école Daudet et Pergaud et de nouveaux effectifs liés aux constructions nouvelles de logements. Un co-financement de l'ANRU est prévu à hauteur de 539 915 €. Une participation financière des promoteurs est également envisagée dans le cadre d'un conventionnement Projet Urbain Partenarial. Bordeaux Métropole s'engage à terminer les études avant la fin du présent contrat.  Avenant 2022 : Mise à jour des financements	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	6 454 000 €	3 754 000 €
CENON	C051190058	Avenant 2022 (Modification) : PRU PALMER, SARAILLERE, 8 MAI 1945 - Réhabilitation/extension/MEC de la maternelle Fournier	Réhabilitation/extension/MEC de la maternelle Fournier : Dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain, l'école Daudet sera démolie et l'école Pergaud sera désaffectée d'ici 5 ans car elle sont enclavées et subissent des effets de contournement. Par ailleurs, il est à prévoir une évolution démographique liée aux nouvelles constructions du Projet de Renouveau Urbain et du Projet Urbain Partenarial. Aussi, l'école Fournier doit être agrandie de 4 à 7 classes pour accueillir une partie des écoliers de l'école Daudet et Pergaud et de nouveaux effectifs liés aux constructions nouvelles de logements. Des travaux de démolition/reconstruction partielle et de réhabilitation seront réalisés. Bordeaux Métropole s'engage à terminer les études avant la fin du présent contrat.  Avenant 2022 : Mise à jour des montants et actualisation du calendrier de l'opération	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	6 267 000 €	556 000 €
CENON	C051190143	Avenant 2022 (Création) : Sécurisation du bassin d'eaux pluviales sur le Boulevard de l'Entre deux Mers	L'objectif de cette action est de sécuriser le débordement des bassins d'eaux pluviales sur le boulevard de l'Entre deux Mers par une nouvelle gestion automatisée des circulations en lien avec les alertes envoyées par RAMSES. Création de deux points de retournements dissociés des carrefours sur le Boulevard de l'Entre deux Mers (l'un à Cenon, l'autre à Bordeaux) gérés par des feux barrage R24 supervisés au PC circulation et actionnés en temps réel (centralisation sur le système GERTRUDE). Deux bretelles descendant du Boulevard Joliot curie seront aussi équipées et des dispositifs complémentaires envisagés (barrières déployables, information et signalisation, procédures de gestion d'événement) en lien avec la direction de la prévention et les pôles territoriaux concernés.	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	300 000 €	300 000 €
CENON	C051190002	Avenant 2022 (Modification) : Ecole élémentaire Léon Blum : mise en état correct avant transfert	Réhabilitation de l'école élémentaire Léon Blum dans le cadre de la remise en état avant rétrocession à la commune. Il s'agit d'une école élémentaire de 12 salles de classe (7 classes actuellement). Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les études de maîtrise d'œuvre.  Avenant 2022 : Modification du calendrier, des engagements, et des financements + démarrage des travaux sur l'année 2023	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	3 406 000 €	2 868 000 €
CENON	C051190008	Avenant 2022 (Modification) : Groupe scolaire Michelet : mise en état correct avant transfert	Réhabilitation de l'école Michelet avant transfert dans le domaine communal. Il s'agit d'un groupe scolaire de 10 classes élémentaires et 4 classes maternelles Bordeaux Métropole s'engage à commencer les travaux d'ici la fin du contrat de codev 2021-2023.  Avenant 2022 : actualisation du calendrier (réception des travaux 1er semestre 2024) et des financements.	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	4 354 000 €	3 145 000 €
CENON	C051190130	Avenant 2022 (Modification) : RI cimetières : aide à la reprise de concessions	Dans le cadre des cimetières existants, sont éligibles à un fonds de concours au titre futur du RI cimetières : - Les travaux d'aménagement d'espace d'inhumation à la suite de reprises administratives et permettant d'accroître les capacités d'inhumations. - Les exhumations administratives (externalisées ou en régie) dans le cadre de reprise de concessions funéraires non renouvelées ou en état d'abandon et permettant d'accroître l'offre communale d'inhumation. Dans ces deux cas, les travaux réalisés en régie peuvent être valorisés (fournitures). La participation financière de Bordeaux Métropole au titre du présent règlement n'est pas exclusive de l'intervention complémentaire d'autres dispositifs d'accompagnement financier métropolitains à la réalisation de travaux, comme la végétalisation (règlement nature), ou d'équipements complémentaires.  Avenant 2022 : Mise à jour des financements et du calendrier. versement de la participation BX M en 2023 et 2024.	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	96 268 €	48 134 €
CENON	C051190139	Avenant 2022 (Création) : GIP-GPV: Etudes et actions	Favoriser une alimentation de qualité et durable pour tous en tirant partie des leviers sociaux, éducatifs, économiques et environnementaux de la restauration collective publique : > étude technique, juridique et économique de mise en production des sites > actions de sensibilisation autour des paysages nourriciers au sein des QPV et des écoles > ingénierie volet agronomique > Actions de communication et de recherche-action	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	101 050 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
CENON	C051190125	Avenant 2022 (Modification) : GPV- Ecologie Industrielle Territoriale	L'action intéresse la direction de l'économie (soutien de principe dans l'attente d'un budget qui ne pourrait être validé qu'en 2022 et 2023).  Pour mémoire, la demande sur l'EIT du GIP-GPV est la suivante: - Ingénierie EIT (30/40/50%) - mise en œuvre de la démarche d'EIT, suivi des opérations, appui aux acteurs de la filière. - Réalisation des diagnostics ressources (non réglementaires) des équipements publics voués à la démolition (50% des diagnostics et de l'AMO (appui CCTP, suivi chantier). - AMO Economie Circulaire (50%) sur les déchets du BTP dans les opérations de NPNRU : Définition du cadre contractuel et opérationnel pour les marchés des MOA : - accompagnement dans le cadre de la passation et de la rédaction des marchés de travaux pour l'ensemble des opérations inscrites au NPNRU - Détermination des boucles d'économie circulaire à mettre en œuvre à l'échelle de l'opération (synergie inter-opérations, acteurs, logistique) : prise en compte de l'avancement des opérations, de la maturité des acteurs et des filières, des possibilités de stockage intermédiaire.	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Communal	188 880 €	180 000 €
CENON	C051190090	Avenant 2022 (Modification) : Soutien au programme d'actions de hauts de Garonne développement (HDGD)	L'association HDGD est chargée d'animer et coordonner le développement économique du territoire de la rive droite. Cette agence a recentré ses missions sur l'animation économique de proximité (accueil des porteurs de projets, créations d'événements, forums, et appui aux communes). Ces missions sont menées en coordination avec la mission "animation économique" du pôle territorial rive droite.  Avenant 2022 : modification des montants suite à la délibération.	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommur	207 000 €	207 000 €
CENON	C051190063	Avenant 2022 (Suppression) : OIM Rive Droite - Projet de redéploiement des conciergeries solidaires sur la Rive droite	La Conciergerie Solidaire propose aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des quartiers, un service de conciergerie de proximité. Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire; la conciergerie solidaire favorise également l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, son activité de Conciergerie sert de support à l'insertion et à l'action sociale. Ce modèle d'activité et d'animation proposée par la CS intervient également dans le cadre du renouvellement du centre-bourg de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que dans l'animation du projet de résidence intergénérationnelle souhaitée par la commune. La MAE accompagne en ingénierie cette action de déploiement du modèle de la CS sur les communes de la RD (5 communes en expérimentation).  Avenant 2022 : fiche supprimée car pas de besoins identifiés par la ville.	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Intercommur	10 000 €	10 000 €
CENON	C051190026	Avenant 2022 (Modification) ReVE 5 : Bordeaux - Artigues	Etudes et travaux liés à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) Itinéraire N°5 : Bordeaux / Artigues Réaliser les études, les travaux et mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon. Le planning et les montants seront consolidés lors des études ultérieures.  Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche.	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
CENON	C051190134	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 6 : Bordeaux - Entre-Deux-Mers	Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).  14 Itinéraires sont ainsi imaginés.  La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 6 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Artigues-près-Bordeaux en passant par les communes de Cenon et Floirac (en passant par les boulevards entre-deux-mers et Joliot Curie).  Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.  Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.  Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.  Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
CENON	C051190136	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 13 : Boulevards	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire circulaire 13 le long des boulevards de Bordeaux (rive gauche) et boudé rive droite, soit concernant les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Le Bouscat, Floirac et Cenon (traversant la Garonne par les Ponts Simone Veil et Chaban Delmas).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
CENON	C051190135	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
CENON	C051190132	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écovisibilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écovisibilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
CENON	C051190144	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
CENON	C051190116	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocitoyens en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
CENON	C051190122	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
CENON	C051190140	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
CENON	C051190141	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions menées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
CENON	C051190142	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
EYSINES	C051620004	Avenant 2022 (Suppression) : ZAC Mermoz	<p>La ZAC Mermoz, site métropolitain à vocation économique, a été approuvée par délibération n°92/934 du 27 Novembre 1992. Le codev3 a permis de lever un certain nombre de préalables : le foncier est maîtrisé entièrement (DUP) et l'étude d'impact a reçu un avis favorable de l'autorité environnementale. L'évitement de la zone humide permettrait d'éviter une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. La question porte aujourd'hui sur la recherche de terrains susceptibles de compenser les surfaces impactées, au titre du dossier de dérogation CNPN. Le choix d'un scénario d'allotissement sans aménagement de voirie supplémentaire (hors éventuelle piste cyclable ou voie verte) a été acté par la ville. Cette opération est en stand-by depuis 2018, dans l'attente de l'avancée du projet AMI AIRE sur le site voisin d'Aimé Césaire ; dès validation de la ville, Bordeaux Métropole s'engage à céder les lots à des entrepreneurs dès 2022, via la rédaction d'un cahier des charges de cession ou la consultation d'opérateurs.</p> <p>Avenant 2022 : cette fiche est abandonnée en raison des préalables environnementaux à lever. Une réflexion devra être menée pour utiliser éventuellement ce secteur en site de compensation.</p>	-->4. Développement économique	Opérations d'aménagement	Communal	527 561 €	527 561 €
EYSINES	C051620011	Avenant 2022 (Modification) : Réaménagement de l'avenue du Médoc	<p>Le projet consiste à réaménager l'avenue du Médoc dans l'esprit d'une grande allée métropolitaine. Cette voie d'un linéaire très important présente 3 ambiances différentes d'où le découpage suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Tronçon n°1: Du Carrefour Cantinolle à l'avenue de la Libération.</li> <li>-Tronçon n°2 : De l'avenue de la Libération à l'avenue Picot.</li> <li>- Tronçon n°3: De l'avenue de Picot à la rocade</li> </ul> <p>Avenant codev 4 : Des crédits pour investigations complémentaires et autres levées de préalables (DUP, géotechnique, déflexion, amiante...) sont alloués à cette fiche action.</p> <p>Sur ce contrat, en vue de la réalisation des travaux, il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de lever l'ensemble des préalables fonciers sur tout le linéaire ( finalisation du dossier de DUP/ acquisitions amiables/ expropriations)</li> <li>- de réaliser les travaux d'assainissement eaux pluviales/eaux usées et d'adduction d'eau potable sur le tronçon n°1 ' Objet d'une fiche action spécifique)</li> <li>- de réaliser l'enfouissement des réseaux secs ( Article 8)</li> <li>- de réaliser les travaux de l'allée de l'Europe à l'allée du Prado</li> </ul>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	12 000 000 €	50 000 €
EYSINES	C051620056	Avenant 2022 (Modification) : Carrefour Giratoire Mermoz/Lande Blanche	<p>Avenant 2022: Pas de travaux sur ce contrat en raison des nombreux préalables à lever, par conséquent les engagements sont revus et les financements sont reportés sur la fiche Giratoire Mermoz/Lande Blanche, à Bordeaux Métropole. Le projet consiste à sécuriser le carrefour Mermoz/Lande Blanche/ Guiraud. Lors des études préliminaires réalisées en maîtrise d'œuvre interne, l'option d'un carrefour giratoire a été retenue.</p> <p>Sur ce contrat, il est prévu de réaliser la levée des préalables aux travaux (Foncier, Enfouissement réseaux...) et de finaliser l'avant-projet .</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	638 500 €	638 500 €
EYSINES	C051620097	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards	<p>Avenant 2022: Réalisation des travaux sur ce contrat en substitution des travaux initialement prévus sur la fiche Avenue du Médoc (report des travaux de VRD).</p> <p>AMM d'améliorer les déplacements, et répondre à aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux Métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030.</p> <p>Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.</p> <p>9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.</p> <p>Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023.</p> <p>Le comité Grand Bordeaux de Transport a validé le projet en phase préliminaire.</p>	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	153 600 €	153 600 €
EYSINES	C051620043	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 12 : Saint Médard en Jalle – Saint Vincent de Paul	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 12 dans le cadre du présent Codev, allant de Saint Médard en Jalle à Saint-Vincent de Paul en passant par les communes de Eysines, Bruges, Bordeaux (piste Bordeaux-Lacanau), Lormont (via le Pont d'Aquitaine), Carbon-blanc et Ambares-et-Lagrave.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
EYSINES	C051620096	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 2 : Le Taillan-Médoc – Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 2 dans le cadre du présent Codev, allant du Taillan-Médoc de Médoc à Villenave d'Ornon en passant par les communes de Eysines, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Gradignan.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
EYSINES	C051620075	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 1 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 1 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Saint Aubin de Médoc en passant par les communes de Mérignac, Eysines et Le Haillan, Saint Médard en Jalles (par le tracé du BHNS notamment).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
EYSINES	C051620094	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
EYSINES	C051620060	Avenant 2022 (Suppression) : Nature en Ville : Loucocotte	<p>Loucocotte est un projet de sensibilisation du public à l'agriculture, au vivant et aux recyclage des déchets organiques. L'agriculteur partenaire de la commune sur ce projet réalise les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fourniture et mise en place d'un poulailler à trappe automatique équipé d'abreuvoir et mangeoire, le fût de stockage des aliments, 12 poules pondeuses bio, la fourniture de céréales bio et des compléments alimentaires pour une durée de 9 mois (de mars à novembre),</li> <li>- organisation et réalisation d'un programme de 9 ateliers pédagogiques (1/mois) est prévu dans l'offre pour la découverte de la poule, la production œuf, ses qualités nutritionnelles, l'alimentation de la poule et donc le recyclage des déchets organique. La poule est un excellent vecteur de communication pour sensibiliser tout public à la revalorisation des déchets organique, au recyclage et à la vulgarisation de la notion d'économie circulaire.</li> </ul> <p>Les œufs produits seront la propriété de la commune qui pourra les mettre à disposition sous forme de don aux associations, épicerie solidaire, etc. Ce schéma de production revalorisante est un exemple concret d'économie circulaire et de gestion durable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à subventionner la commune dans le cadre du RI Nature.</p>	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	15 000 €	7 500 €
EYSINES	C051620101	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Avenant 2022: le projet Loucocotte est abandonné. L'action est supprimée.</p> <p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codév 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
EYSINES	C051620080	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
EYSINES	C051620086	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
EYSINES	C051620098	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de déchets : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
EYSINES	C051620099	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
EYSINES	C051620100	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
FLOIRAC	C051670013	Avenant 2022 (Modification) : Aménagement du centre bourg	<p>Le projet d'aménagement du centre bourg a fait initialement l'objet d'un programme financé par le FIC de la commune. Ce programme est en cours de redéfinition en lien notamment avec le schéma des déplacements tous modes. Il s'agit maintenant de poursuivre au Codev 5 les études opérationnelles et envisager une phase travaux en fin de contrat si l'avancement du projet et celui de la ZAC des Quais les permettent.</p> <p>Périmètre des études : avenue du Président F. Mitterrand depuis l'avenue J. Lassauguette jusqu'à la rue J. Guesde au niveau de l'îlot H1 de la ZAC des Quais - rue du Lavoir / avenue Pasteur jusqu'à l'impasse de la Maternelle / et avenue Gaston Cabannes jusqu'à la résidence G. Cabannes.</p> <p>Avenant 2022 : Du fait de l'impossibilité de démarrer les travaux sur ce contrat codev, comme initialement espéré, une partie des financements est réaffectée au nouveau projet communal de l'Esplanade des Libertés afin d'assurer à la commune sur ce contrat le versement de RI Nature pour les travaux qui seront éligibles.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	3 870 000 €	125 000 €
FLOIRAC	C051670001	Avenant 2022 (Modification) : PRU Dravemont : nouveau groupe scolaire "Camus-Mauriac" ; mise en état correct/extension	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont, l'école élémentaire Camus et l'école maternelle Mauriac font l'objet d'une mise en état correct et d'une reconfiguration. Le plan guide (fin 2017) estime le besoin du nouveau groupe scolaire à 7 classes de maternelle et 10 classes d'élémentaire + 2 salles plurivalentes à transformer en 2 classes supplémentaires selon les besoins futurs, soit 19 classes. L'implantation du nouveau groupe scolaire se fera sur la parcelle de l'actuelle école maternelle Mauriac. La ville prend en charge deux classes communales supplémentaires qu'elle a demandées.</p> <p>Avenant 2022 : Actualisation du calendrier, mise à jour des financements.</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	12 946 000 €	12 946 000 €
FLOIRAC	C051670010	Avenant 2022 (Suppression) : OIM Rive Droite - Accompagnement à la relocalisation de la Coopérative des Tiers Lieux	<p>Depuis plusieurs années, la Coopérative des Tiers Lieux était accueillie, via un bail temporaire, sur l'ancien site TMH acquis par Bordeaux Métropole en vue du projet de rénovation urbaine Joliot Curie. Ce site est concerné par un projet de liaison entre la Cité du Midi et le chemin Richelieu. Par ailleurs, le bâtiment a été déclaré sinistré fin 2020 et il a été décidé de le démolir ainsi que ses annexes. L'objet de la présente fiche est l'accompagnement, par la Mission Animation Economique (MAE) du PTRD, de la Coopérative des Tiers Lieux dans son projet de relocalisation.</p> <p>Avenant 2022 : fiche supprimée car le partenaire ne souhaite pas être relocalisé sur Floirac.</p>	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Communal	15 000 €	15 000 €
FLOIRAC	C051670058	Avenant 2022 (Modification) : OIM Rive Droite - Projet de redéploiement des conciergeries solidaires sur la Rive droite	<p>La Conciergerie Solidaire propose aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des quartiers, un service de conciergerie de proximité. Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire, la conciergerie solidaire favorise également l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, son activité de conciergerie sert de support à l'insertion et à l'action sociale. Ce modèle d'activité et d'animation proposée par la CS intervient également dans le cadre du renouvellement du centre-bourg de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que dans l'animation du projet de résidence intergénérationnelle souhaitée par la commune. La MAE accompagne en ingénierie cette action de déploiement du modèle de la CS sur les communes de la RD (5 communes en expérimentation).</p> <p>Avenant 2022 : mise à jour des crédits (10 000€ par commune sur la durée du contrat).</p>	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Intercommunal	40 000 €	40 000 €
FLOIRAC	C051670155	Avenant 2022 (Création) : RI Nature : Lutte contre les îlots de chaleur, réaménagement de l'Esplanade des Libertés	<p>L'Esplanade des Libertés fait partie des quartiers prioritaires de la ville de Bordeaux et bénéficie d'une situation particulière dans le Bas Floirac, permettant des usages plébiscités entre quartiers résidentiels et équipements publics. Or, les choix d'aménagements passés ne sont que partiellement satisfaisants, avec des choix de revêtement et une faiblesse de végétation sur le site qui participent à faire de l'Esplanade un véritable îlot de chaleur urbain lors des périodes très ensoleillées. Ce constat se renforce d'année en année avec des épisodes caniculaires plus fréquents et dans un contexte de réchauffement climatique. Pour garantir la vie de cet espace quelle que soit la saison, la ville souhaite réaménager l'Esplanade des Libertés en créant un îlot de fraîcheur, élément essentiel de l'urbanisme résilient.</p> <p>Les postes de dépenses du projet éligibles au RI Nature-Agriculture sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un îlot de fraîcheur : Dés-imperméabilisation de 20% de la surface de l'esplanade, végétalisation de cette dernière</li> <li>- Amélioration des axes de circulation et des accès à l'Esplanade. Mise en place de protection contre les usages déviants de ces cheminements.</li> </ul>	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	500 000 €	125 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
FLOIRAC	C051670139	Avenant 2022 (Suppression) : RI Piscines - Piscine du LORET	reconstruction d'une piscine intercommunale (Cenon, Artigues-pres-Bordeaux et Floirac) et de ses abords intégrant la réhabilitation du bâtiment « la Chartreuse ». Le futur équipement aquatique couvert est dédié aux activités aquatiques d'apprentissage de la natation mais aussi sportives, d'activités de santé et de détente, il sera composé des fonctions suivantes : - Hall d'accueil avec gradins donnant sur le hall de bassin - Un espace de restauration type snack (brut d'aménagement) - Annexes de services et associatifs - Annexes baigneurs - Hall bassins comprenant trois bassins et une pataugeoire pouvant fonctionner indépendamment : o Bassin de nage 25 x 15 m- 6 lignes de 375 m2 (profondeur 2m à 3m) o Bassin d'activités et d'apprentissage de 120 m2 o Bassin balnéo-ludique de 120 m2 o Pataugeoire ludique de 50 m2 o Plages de circulation et de détente - Un espace bien être comprenant sauna et hammam - Locaux techniques - Aménagements extérieurs : parvis, cour de service, stationnements, voirie d'accès, solarium  Dossier de demande de subvention déposé en février 2021 pour une participation métropolitaine au titre du RI "Plan Piscines". Si le "RI piscines" venait à être modifié, le montant de l'aide allouée par Bordeaux Métropole à cet équipement pourrait être actualisé en cours de contrat.	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommur	18 675 000 €	2 500 000 €
FLOIRAC	C051670055	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand	Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).  14 Itinéraires sont ainsi imaginés.  La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 4 dans le cadre du présent Codev, allant de Villenave d'Ornon à Saint-Louis de Montferrand en passant par les communes de Villenave d'Ornon, Bègles (le long de la rive gauche de la Garonne), Floirac, Bordeaux, Lormont et Bassens (le long de la rive droite de la Garonne, traversée par le Pont Simone Veil).  Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.  Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.  Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.  Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
FLOIRAC	C051670147	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 6 : Bordeaux - Entre-Deux-Mers	Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).  14 Itinéraires sont ainsi imaginés.  La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 6 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Artigues-pres-Bordeaux en passant par les communes de Cenon et Floirac (en passant par les boulevards Entre-deux-mers et Joliot Curie).  Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.  Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.  Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.  Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
FLOIRAC	C051670148	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 13 : Boulevards	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire circulaire 13 le long des Boulevards de Bordeaux (rive gauche) et bouclé Rive Droite, soit concernant les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Le Bouscat, Floirac et Cenon (traversant la Garonne par les Ponts Simone Veil et Chaban Delmas)</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
FLOIRAC	C051670054	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
FLOIRAC	C051670144	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
FLOIRAC	C051670077	Avenant 2022 (Modification) : Soutien au programme d'actions de Hauts de Garonne Développement (HDGD)	<p>L'association HDGD est chargée d'animer et coordonner le développement économique du territoire de la rive droite. Cette agence a recentré ses missions sur l'animation économique de proximité (accueil des porteurs de projets, créations d'événements, forums, et appui aux communes). Ces missions sont menées en coordination avec la Mission Animation Economique* du pôle territorial rive droite.</p> <p>Avenant 2022 : modification des montants suite à la délibération.</p>	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommur	207 000 €	207 000 €
FLOIRAC	C051670150	Avenant 2022 (Création) : GIP-GPV: Etudes et actions	<p>Favoriser une alimentation de qualité et durable pour tous en tirant partie des leviers sociaux, éducatifs, économiques et environnementaux de la restauration collective publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; étude technique, juridique et économique de mise en production des sites</li> <li>&gt; actions de sensibilisation autour des paysages nourriciers au sein des QPV et des écoles</li> <li>&gt; ingénierie volet agronomique</li> <li>&gt; Actions de communication et de recherche-action</li> </ul>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	101 050 €
FLOIRAC	C051670133	Avenant 2022 (Modification) : GPV / Ecologie Industrielle Territoriale	<p>L'action intéresse la direction de l'économie (soutien de principe dans l'attente d'un budget qui ne pourrait être validé qu'en 2022 et 2023).</p> <p>Pour mémoire, la demande sur l'EIT du GIP-GPV est la suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie EIT (30/40/50%) - mise en œuvre de la démarche d'EIT, suivi des opérations, appui aux acteurs de la filière.</li> <li>- Réalisation des diagnostics ressources (non réglementaires) des équipements publics voués à la démolition (50% des diagnostics et de l'AMO (appui CCTP, suivi chantier).</li> <li>- AMO Economie Circulaire (50%) sur les déchets du BTP dans les opérations de NPNRU : Définition du cadre contractuel et opérationnel pour les marchés des MOA ;</li> <li>- accompagnement dans le cadre de la passation et de la rédaction des marchés de travaux pour l'ensemble des opérations inscrites au NPNRU</li> <li>- Détermination des boucles d'économie circulaire à mettre en œuvre à l'échelle de l'opération (synergie inter-opérations, acteurs, logistiques) : prise en compte de l'avancement des opérations, de la maturité des acteurs et des filières, des possibilités de stockage intermédiaire.</li> </ul>	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Communal	188 880 €	180 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
FLOIRAC	C051670154	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
FLOIRAC	C051670151	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante de végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
FLOIRAC	C051670152	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante de végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
FLOIRAC	C051670153	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante de végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
FLOIRAC	C051670124	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
FLOIRAC	C051670130	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
GRADIGNAN	C051920043	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 2 : Le Taillan-Médoc - Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 2 dans le cadre du présent Codev, allant du Taillan-Médoc à Villenave d'Ornon en passant par les communes de Eysines, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Gradignan.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
GRADIGNAN	C051920042	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
GRADIGNAN	C051920024	Avenant 2022 (Modification) : Projet agricole Plantey	<p>Installation d'un maraicher sur des terrains communaux. La direction de la Nature a lancé des inventaires environnementaux dans le cadre de démarches réglementaires complémentaires à mener auprès des services de l'Etat.</p> <p>L'action consiste en des défrichements partiels, un forage, un travail du sol et à la mise en place de clôtures. Ces travaux seront réalisés pour l'automne 2021 ; sous réserve de l'accord des services de l'Etat.</p> <p>Avenant 2022 (Modification) : Mise à jour du coût de l'opération afin d'être en cohérence avec les budgets réellement engagés, du calendrier, ajout de la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) afin de fixer la destination agricole de ce site.</p> <p>Pour la ZAP sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine : Réalisation des études préliminaires faune-flore-zone humide et agronomiques afin d'affiner et de valider le futur périmètre.</p> <p>Dans le cadre de cette demande de classement (à venir : arrêté municipal demandant ce classement), une enquête publique va être nécessaire, ainsi qu'une étude des potentialités agricoles et des enjeux faune-flore-zones humides, afin de définir les points forts et les points faibles de la zone en matière d'installations agricoles, et éventuellement affiner le périmètre de la future ZAP. Calendrier : 2ème semestre 2022 (définition du besoin) et 2023 : réalisation de la prestation.</p> <p>La métropole se propose d'accompagner les communes sur le volet nuisances sonores de leurs projets d'aménagement ou de construction dans un objectif d'exemplarité. Il ne s'agit pas de financer des études acoustiques réglementaires mais de proposer un appui pour prendre en compte de manière préventive la gêne occasionnée par les infrastructures de transport dont le projet serait riverain. Sur la commune de Gradignan, deux secteurs méritent une intervention. La première intervention va consister en un état initial de l'environnement sonore aux abords de l'échangeur 17 et notamment des allées des roses et Bobet. La seconde va consister en une étude acoustique visant à établir un scénario de protection contre le bruit de la rocade et de l'A62 du bois de Cotor-Laburthe. L'objectif est d'en renforcer la vocation ressourçante à l'échelle du quartier et du campus.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Communal	340 000 €	380 000 €
GRADIGNAN	C051920118	Avenant 2022 (Création) : Expertise bruit : Etat initial de l'environnement échangeur 17 et étude acoustique aux abords du bois de Cotor-Laburthe	<p>La métropole se propose d'accompagner les communes sur le volet nuisances sonores de leurs projets d'aménagement ou de construction dans un objectif d'exemplarité. Il ne s'agit pas de financer des études acoustiques réglementaires mais de proposer un appui pour prendre en compte de manière préventive la gêne occasionnée par les infrastructures de transport dont le projet serait riverain. Sur la commune de Gradignan, deux secteurs méritent une intervention. La première intervention va consister en un état initial de l'environnement sonore aux abords de l'échangeur 17 et notamment des allées des roses et Bobet. La seconde va consister en une étude acoustique visant à établir un scénario de protection contre le bruit de la rocade et de l'A62 du bois de Cotor-Laburthe. L'objectif est d'en renforcer la vocation ressourçante à l'échelle du quartier et du campus.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
GRADIGNAN	C051920111	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écovocabilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écovocabilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour. Réhabilitation du groupe scolaire Malartic dans le cadre de la mise en état correct avant transfert à la commune.</p> <p>Bordeaux Métropole a déjà fait des travaux d'étanchéité et d'isolation de la terrasse du groupe scolaire au titre d'une anticipation de la MEC.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à faire la consultation des entreprises et les travaux, sur le CoDev5. La Ville prend en charge les locaux de compétences non métropolitaine.</p> <p>Livraison et transfert au 2ème semestre 2024</p> <p>Avenant 2022 : Mise à jour du calendrier et des financements</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
GRADIGNAN	C051920006	Avenant 2022 (Modification) : Groupe scolaire Malartic : mise en état correct avant transfert	<p>Bordeaux Métropole a déjà fait des travaux d'étanchéité et d'isolation de la terrasse du groupe scolaire au titre d'une anticipation de la MEC.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à faire la consultation des entreprises et les travaux, sur le CoDev5. La Ville prend en charge les locaux de compétences non métropolitaine.</p> <p>Livraison et transfert au 2ème semestre 2024</p> <p>Avenant 2022 : Mise à jour du calendrier et des financements</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	4 608 000 €	4 050 000 €
GRADIGNAN	C051920119	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
GRADIGNAN	C051920115	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants vise l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées aux habitants sur le traitement des végétaux.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra-rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités.</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
GRADIGNAN	C051920116	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées aux habitants sur le traitement des végétaux.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra-rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités.</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
GRADIGNAN	C051920117	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées aux habitants sur le traitement des végétaux.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra-rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités.</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
GRADIGNAN	C051920096	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>- axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>- axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>- axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
GRADIGNAN	C051920102	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
LE BOUSCAT	C050690097	Avenant 2022 (Création) : Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny	<p>A la suite de la mise en service de la ligne du D du tramway qui passe aujourd'hui sur l'avenue de la Libération Charles de Gaulle, le plan de circulation du Bouscat a été modifié et de nombreuses rues sont passées à sens unique. Aujourd'hui l'avenue de Lattre de Tassigny et son prolongement (la rue Paul Bert) sont devenues l'un des derniers itinéraires Est Ouest à double sens. De plus cette avenue constitue un accès direct au centre ville du Bouscat. L'avenue longue de 190 m à aujourd'hui un réseau de mobilité douce hétérogène qui est donc à renforcer et sécuriser à proximité du collège. Il s'agit également d'un secteur majoritairement résidentiel, ponctué par la présence d'équipements scolaires importants.</p> <p>Les principaux objectifs de l'aménagement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en sécurité des usagers par un apaisement de la voie et la réduction de la vitesse,</li> <li>- La mise en sécurité des déplacements 2 roues,</li> <li>- L'intégration paysagère.</li> </ul>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	700 000 €	700 000 €
LE BOUSCAT	C050690098	Avenant 2022 (Création) : Végétalisation de trois cours d'école	<p>La ville du Bouscat souhaite végétaliser trois cours d'école afin de créer des îlots de fraîcheur et améliorer la biodiversité des lieux.</p>	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	720 000 €	240 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE BOUSCAT	C050690095	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écovisibilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écovisibilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
LE BOUSCAT	C050690076	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 13 : Boulevards	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire circulaire 13 le long des boulevards de Bordeaux (rive gauche) et bouclé rive droite, soit concernant les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Le Bouscat, Floirac et Cenon (traversant la Garonne par les Ponts Simone Veil et Chaban Delmas).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE BOUSCAT	C050690062	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent codex, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du codex (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
LE BOUSCAT	C050690099	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards	<p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p> <p>Afin d'améliorer les déplacements, et répondre aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux Métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030.</p> <p>Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.</p> <p>9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.</p> <p>Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023.</p>	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	153 600 €	153 600 €
LE BOUSCAT	C050690082	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
LE BOUSCAT	C050690100	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE BOUSCAT	C050690101	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026. Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles. La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux. Le plan stratégique Déchets a adopté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :	-->5. Préservation des biens communaux	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
LE BOUSCAT	C050690102	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.	-->5. Préservation des biens communaux	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
LE BOUSCAT	C050690103	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés : Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition. En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
LE BOUSCAT	C050690032	Avenant 2022 (Suppression) : RI école hors OAIM - école maternelle du centre	La commune sollicite une participation de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention en faveur des groupes scolaires communaux. Avenant 2022 : suppression de la fiche action, en substitution avec la fiche Végétalisation des cours d'école.	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	480 000 €	200 000 €
LE BOUSCAT	C050690033	Avenant 2022 (Suppression) : RI école hors OAIM - école maternelle Ermitage	La commune sollicite une participation de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention en faveur des groupes scolaires communaux. Avenant 2022 : suppression de la fiche action, en substitution avec la fiche Végétalisation des cours d'école.	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	960 000 €	400 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE BOUSCAT	C050690088	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif;</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public;</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés;</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndics de copropriété, centres sociaux et d'animation;</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndics gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole;</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux Métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...);</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public;</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage);</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé;</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage;</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
LE BOUSCAT	C050690066	Avenant 2022 (Suppression) : Aménagement du carrefour Victor Hugo - rue Ducourneau	<p>La commune du Bouscat souhaite améliorer sa manière de circuler aux abords du carrefour entre les rues Ducourneau et Victor Hugo. Ce choix découle de la volonté communale d'améliorer le cadre de vie riverains. L'avenue Victor Hugo est une voie urbaine de distribution. Elle est de catégorie 2 selon l'importance des tronçons sur le Réseau Hiérarchisé. Elle permet de relier les avenues Ausone et Jean Jaurès au boulevard Pierre 1er.</p> <p>Les objectifs de l'étude réalisée au FIC, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser les traversées piétonnes;</li> <li>- Mettre aux normes d'accessibilité la voirie;</li> <li>- Apaiser la circulation routière;</li> <li>- Améliorer la visibilité et l'insertion des véhicules depuis la rue Ducourneau.</li> </ul> <p>La réalisation des travaux est prévu sur le codev 5.</p> <p>Avenant 2022 : suppression de la fiche action, en substitution de l'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommur	480 000 €	480 000 €
LE HAILLAN	C052000042	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 2 : Le Taillan-Médoc – Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 2 dans le cadre du présent Codev, allant du Taillan-Médoc à Villenave d'Ornon en passant par les communes de Eysines, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Gradignan.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev ((pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE HAILLAN	C052000086	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 1 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 1 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Saint Aubin de Médoc en passant par les communes de Mérignac, Eysines et Le Haillan, Saint Médard en Jalles (par le tracé du BHNS notamment).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
LE HAILLAN	C052000104	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écocomobilité scolaire</li> </ul> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écocomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
LE HAILLAN	C052000003	Avenant 2022 (Modification) : Eco-Moulin du Moulinat	<p>l'accueil de public, patrimoine bâti à restaurer et sentiers de découvertes. Ce vaste espace vert adossé à la ville-centre de Bordeaux remplit de nombreuses fonctions vitales pour la métropole et le Parc des Jalles se veut aussi un lieu de sensibilisation et de formation aux questions de nature et d'économie agricole au bénéfice direct des habitants.</p> <p>Suite aux études réalisées par le Cabinet Base, Bordeaux Métropole et la ville de Haillan proposent de poursuivre le projet de site du Moulinat en "pôle éducatif à l'environnement" à rayonnement métropolitain, la maîtrise d'ouvrage étant confiée à Bordeaux Métropole.</p> <p>Le coût de l'opération a fortement évolué suite à l'augmentation de l'ambition sur ce projet au rayonnement métropolitain. Le site étant très précieux, de nombreuses études ont dû être réalisées (raccordements, amiantes, plombs, parasites, structure des fondations).</p> <p>Suite à l'étude du programme présentée début 2020, ainsi qu'aux différentes validations, il est prévu sur la durée du codev5 :</p> <p>La modification du projet inclura une étude qui devra permettre le calage de la question foncière (parking), un calendrier, des partenaires financiers à mobiliser. Les premières phases de travaux sont envisagées en 2022.</p> <p>Avenant 2022 : changement du titre de la fiche-action</p>	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Métropolitain	3 500 000 €	3 000 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE HAILLAN	C052000115	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
LE HAILLAN	C052000097	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de déchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECL (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
LE HAILLAN	C052000091	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE HAILLAN	C052000112	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
LE HAILLAN	C052000113	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
LE HAILLAN	C052000114	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190087	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 2 : Le Taillan-Médoc – Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 2 dans le cadre du présent Codev, allant du Taillan-Médoc à Villenave d'Ornon en passant par les communes de Eysines, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Gradignan.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE TAILLAN MEDOC	C055190104	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190108	Avenant 2022 (Création) : Ecole La Boétie (RI GS hors OAIM)	<p>La commune souhaite mobiliser le RI GS hors OAIM pour l'agrandissement de l'école de La Boétie (réservation subvention votée en septembre 2019)</p> <p>Avenant 2022 : ajout de la fiche.</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	1 666 872 €	694 530 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190109	Avenant 2022 (Création) : GS Anita CONTI (RI GS hors OAIM)	<p>La commune souhaite mobiliser le RI GS hors OAIM pour l'agrandissement de l'école Anita CONTI (secteur Gelés) (réservation subvention votée en septembre 2019)</p> <p>Avenant 2022 : ajout de la fiche.</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	7 675 874 €	2 500 000 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190069	Avenant 2022 (suppression): Etude de diagnostic et de modernisation des commerces et services de la place Buffon	<p>La commune du Taillan souhaite réaliser une étude de diagnostic et de modernisation des commerces et services de la place Buffon. Cette polarité ancienne regroupe un douzaine d'activités de proximité qui ont un rôle essentiel en termes d'offre de biens et de services aux habitants du quartier et bien au-delà à l'échelle de la commune. L'étude apportera un diagnostic sur la situation des activités présentes et proposera des pistes d'actions pour renforcer l'attractivité de cette polarité de proximité à fort potentiel.</p> <p>Avenant 2022: fiche supprimée car suivi de La Fab (cf. fiche C055190070)</p>	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	12 000 €	0 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190070	Avenant 2022 (modification): Etude de diagnostic et de programmation pour la redynamisation du commerce de proximité	<p>Etude de diagnostic et de programmation commerciale du centre-ville du Taillan.</p> <p>L'objectif de la commune est de prolonger cette polarité commerciale vers le Nord afin de compléter l'offre de commerces de proximité et de services. Le renforcement du cœur de ville vise à inciter les habitants à réaliser davantage leurs achats sur la commune, à limiter ainsi leurs déplacements, et à créer de nouvelles activités économiques proches des services administratifs.</p> <p>L'avenue de Soulac, artère principale de la commune, reçoit chaque jour plus de 20 000 véhicules dont 1500 poids lourds (et 2 500 en période estivale). Aujourd'hui fracturé par cet axe majeur de circulation, le centre-ville du Taillan devrait retrouver un nouvel équilibre dès que la déviation de la RD1 sera mise en service courant 2022.</p> <p>Le centre-ville du Taillan qui s'étire le long de l'avenue de Soulac entre Peixoto et l'avenue de la Boétie pourrait alors poursuivre son développement vers le Nord, entre l'avenue de la Boétie et l'Avenue de Braude. Ce secteur devrait fortement évoluer dans les prochaines années : mutation possible des parcelles « Maillet » et « Autosystem », construction d'un groupe scolaire dans le quartier de Gelés qui devrait accueillir à terme 500 nouveaux logements.</p> <p>Soucieuse de répondre aux besoins de ses habitants (actuels et futurs), la commune souhaite lancer une étude afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de réaliser un diagnostic précis du commerce du centre-ville</li> <li>- étudier la faisabilité et l'opportunité d'une extension de cette centralité vers le nord de l'avenue de Soulac en lien avec les projets susmentionnés</li> <li>- accompagner la commune à définir la nature des commerces à planter (peut-être même dans l'idée de créer un pôle attractif qui évite au médoc de devoir aller jusqu'à Bordeaux)</li> </ul> <p>Etude finalement confiée par la commune à la FAB qui en assure la maîtrise d'ouvrage et qui a missionné le cabinet d'étude Bérénice pour la réaliser. Dans ce contexte, le soutien financier de Bordeaux Métropole à la commune (subvention prévue de 4 000€ pour chaque des deux fiches initiales) n'a plus d'objet.</p> <p>L'étude, débutée en juin 2022, sera rendue avant la fin de l'année.</p> <p>La Direction du développement économique de Bordeaux Métropole participe aux différents comités de pilotage de l'étude et apporte son expertise sur les questions liées aux commerces et services de proximité.</p>	-->4. Développement économique	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Communal	15 000 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE TAILLAN MEDOC	C055190040	Avenant 2022 (Modification) : RI cimetière: Achat d'un terrain et aménagement	Soutien financier pour l'acquisition de la parcelle réservée à l'agrandissement du cimetière et aménagements. Avenant 2022 : Actualisation des montants par année pour le codev 5 Codev 5 : Fonds de concours pour l'acquisition du foncier versé en une seule fois (2022 : 360 841€) Codev 6 : Fonds de concours pour les travaux de clôture et d'allées réétudiée sur Codev 6 -ème génération.	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	721 682 €	360 841 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190079	Avenant 2022 (modification): Création d'un pôle de développement agricole	Projet de la commune de créer un pôle de développement agricole avec 2 sites, en deux étapes:  1/ A court terme, sur un foncier (6 hectares) appartenant à la commune (dans le PEANP) Etudes de sols - Etudes écologiques Accompagnement technique sur l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'agriculteurs Ce projet serait couplé avec un RI 1 million d'arbres Budget prévisionnel: 7000 euros sur le codev 5  2/ A long terme, sur un autre secteur à déterminer, l'objectif est donner une vocation agricole en étudiant l'implantation et l'aménagement de sites agricoles, en soutenant l'installation d'agriculteurs, et en achetant du foncier. Au codev 5 (première phase d'un projet): - Accompagnement technique sur la recherche de foncier (bureau d'études ou SAFER) soit un budget prévisionnel de 5000 € - Acquisitions de fonciers (le budget est dans la fiche "acquisitions de foncier) - Si possible, études de sols et écologiques soit, si on considère l'achat de 10 ha, un budget prévisionnel de 13 000 €  Avenant 2022: retrait de la mention "secteur Machadev" suite au souhait de la commune de réorienter le Plusieurs projets sont mis en place par la commune dans le cadre de Nature en Ville: - Eco pâturage: uniquement des parcelles métropolitaines - pas de demande de financement mais accompagnement technique de la DEV - Jardins partagés: Après la création du premier jardin partagé en centre bourg (en cours de réalisation), la ville souhaite un appui au développement de jardins partagés dans les différents quartiers de la commune (7000 euros par an soit 3500 euros de demande de subvention) - Démarche 0 pesticide - Opération trottoirs vivants (budget ST 6) - Loucote: Loucote est un projet de sensibilisation du public à l'agriculture, au vivant et aux recyclage des déchets organiques. L'agriculteur partenaire de la commune sur ce projet réalise les actions suivantes : - fourniture et mise en place d'un poulailler à trappe automatique équipé d'abreuvoir et mangeoire, le fut de stockage des aliments, 12 poules pondeuses bio, la fourniture de céréales bio et des compléments alimentaires pour une durée de 9 mois (de mars à novembre), - organisation et réalisation d'un programme de 9 ateliers pédagogiques (1/mois) est prévu dans l'offre pour la découverte de la poule, la production œuf, ses qualités nutritionnelles, l'alimentation de la poule et donc le recyclage des déchets organique. La poule est un excellent vecteur de communication pour sensibiliser tout public à la revalorisation des déchets organique, au recyclage et à la vulgarisation de la notion d'économie circulaire. Les œufs produits seront la propriété de la commune qui pourra les mettre à disposition sous forme de don aux associations, épicerie solidaire, etc. Ce schéma de production revalorisante est un exemple concret d'économie circulaire et de gestion durable. Montant total: 5000 € par pour assurer la prise en charge du coût total du projet (soit 2500 euros par an max. de subvention)  Avenant 2022: le projet Loucote est abandonné. La ville souhaite accès une action sur la biodiversité en offrant aux habitants des nichoirs à chauve souris. Les autres actions sont maintenues. Le montant de l'aide	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	25 000 €	12 500 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190082	Avenant 2022 (Modification) : Nature en Ville	Avenant 2022 (Modification) : Nature en Ville	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	36 000 €	18 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE TAILLAN MEDOC	C055190113	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p> <p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECL (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> </ul>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190098	Avenant 2022 (Suppression) Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190092	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocistes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LE TAILLAN MEDOC	C055190110	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités.</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190111	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités.</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
LE TAILLAN MEDOC	C055190112	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités.</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
LORMONT	C052490019	Avenant 2022 (Modification) Quartier de l'Ermitage - Les cascades de Garonne - espaces publics	<p>actuel de l'Ermitage en bordure des quais de Garonne. Le quartier sera constitué dans sa partie haute d'un centre hôtelier et dans sa partie basse des logements, des bureaux, des commerces de proximité et équipements de service.</p> <p>Au vu de l'intérêt du développement du quartier de l'Ermitage de l'amélioration de la desserte du Parc pour le territoire de la rive droite, Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre les études opérationnelles et réaliser les travaux de voies et réseaux. L'aménagement de la desserte actuelle du parc de l'Ermitage (reprise de la voirie de l'ancienne cimenterie, réalisation des aménagements PMR, pose des réseaux) permettra de développer les usages du parc. Une convention entre Bordeaux Métropole et le porteur de projet pour la mise à disposition de terrains métropolitains dans le cadre des compensations environnementale devra être élaborée et traduite par la signature d'un acte notarié.</p> <p>Comme vu avec la ville dans le cadre du codev 4 : la sécurisation de la falaise ne sera pas réalisée par la commune. La SEM Mont des Lauriers doit prendre en charge cette opération.</p> <p>La possibilité d'une contribution financière de la part de Bordeaux Métropole devra être étudiée pour financer notamment la protection phonique non prise en compte par le projet Pichet sur une bande de 50 mètres au nord du projet.</p> <p>Avenant 2022 : le financement des protections phoniques a été remplacé par l'aide à l'aménagement du parking.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	3 500 000 €	3 200 000 €
LORMONT	C052490013	Avenant 2022 (Modification) RI piscine Carriet	<p>par le conseil métropolitain en avril 2017.</p> <p>La Ville de Lormont souhaite s'inscrire dans le dispositif dans le cadre de son projet de la nouvelle piscine qui serait localisée à côté de celle en fonctionnement à Carriet, qui présente une certaine vétusté (40 ans). Un AMO, missionné en décembre 2016 a évalué le montant de la participation financière de Bordeaux Métropole au regard des projections alors émises. Ce montant a été évalué à 1,2M€ (versement en 2 fois, 30% d'acompte, puis 70% à l'achèvement), mais pourra être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des budgets prévisionnels qui seront consolidés et communiqués par la ville au moment de la demande de subvention, qui doit intervenir avant le 31/12/2019. Pour l'heure, la ville vient de missionner un programmeur et la livraison pourrait s'effectuer en 2022.</p> <p>Avenant 2022 : participation financière de Bordeaux Métropole augmentée au plafond du fait d'une augmentation du coût total de l'équipement.</p>	-->5. Préservation des biens com	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	13 350 210 €	2 500 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LORMONT	C052490063	Avenant 2022 (Modification) : Ecole maternelle Rosa Bonheur : mise en état correct avant transfert	Ecole maternelle Rosa Bonheur : mise en état correct avant transfert à la commune. Avenant 2022 : Bordeaux Métropole s'engage à commencer les études avant la fin de ce contrat, actualisation du calendrier.	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	2 000 000 €	120 000 €
LORMONT	C052490016	Avenant 2022 (Modification) : Ecole élémentaire Albert Camus : mise en état correct avant transfert	Réhabilitation de l'école élémentaire Albert Camus dans le cadre de la mise en état correct avant transfert à la commune Avenant 2023 : Bordeaux Métropole s'engage à terminer les études avant la fin du contrat, actualisation du calendrier, des niveaux d'engagement et des financements.	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	3 468 000 €	1 168 000 €
LORMONT	C052490002	Avenant 2022 (Modification) : Ecole élémentaire Rostand : mise en état correct avant transfert	Réhabilitation de l'école (primaire) Rostand dans le cadre de la mise en état correct avant transfert à la commune. Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les travaux dans le cadre de ce contrat. Avenant 2022: mise à jour du financement et du calendrier de réalisation.	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	5 000 000 €	5 000 000 €
LORMONT	C052490017	Avenant 2022 (Modification) : Ecole élémentaire Condorcet : mise en état correct avant transfert	Réhabilitation de l'école élémentaire Condorcet dans le cadre de la mise en état correct avant transfert à la commune. Avenant 2022 : Décalage du démarrage prévisionnel des travaux en 2024, Bordeaux Métropole s'engage à mener la consultation avant la fin du contrat, mise à jour du calendrier et des financements	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	5 400 000 €	1 400 000 €
LORMONT	C052490008	Avenant 2022 (Modification) : Ecole élémentaire Pagnol - mise en état correct et création maternelle	Mise en état correct avant transfert à la ville de l'école maternelle Leroy. Une construction neuve coûtera moins cher qu'une MEC (terrain trop étroit). Il est retenu de créer une maternelle (ex-Leroy) sur la parcelle de l'élémentaire Pagnol dont on fera la MEC. Les travaux seront réalisés en une seule opération dite Opé2. Bordeaux Métropole s'engage à entamer les travaux avant la fin de ce contrat. Avenant 2022 : Mise à jour des montants et du calendrier des travaux	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	9 380 000 €	5 880 000 €
LORMONT	C052490135	Avenant 2022 (Modification) : Maternelles Condorcet (MEC) et Montaigne (MEC sur Ramade)	Mise en état correct avant transfert à la ville des écoles maternelles Condorcet et Montaigne. Pour la maternelle Montaigne, une construction neuve coûtera moins cher qu'une MEC (terrain trop étroit). Les deux écoles seront réalisées en une seule opération dite OP-CR1 et transférées à la fin des travaux. Bordeaux Métropole s'engage à entamer les travaux avant la fin de ce contrat. Avenant 2022 : actualisation du calendrier et des montants.	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	10 896 000 €	6 510 000 €
LORMONT	C052490066	Avenant 2022 (Modification) : OIM Rive Droite - Projet de redéploiement des conciergeries solidaires sur la Rive droite	La Conciergerie Solidaire propose aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des quartiers, un service de conciergerie de proximité. Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire; la conciergerie solidaire favorise également l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, son activité de Conciergerie sert de support à l'insertion et à l'action sociale. Ce modèle d'activité et d'animation proposée par la CS intervient également dans le cadre du renouvellement du centre-bourg de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que dans l'animation du projet de résidence intergénérationnelle souhaitée par la commune. La MAE accompagne en ingénierie cette action de déploiement du modèle de la CS sur les communes de la RD (5 communes en expérimentation). Avenant 2022 : mise à jour des crédits (10 000€ par commune sur la durée du contrat).	-->3. L'habitant et l'habitat	Ingénierie et coopération métropolitaine	Intercommur	40 000 €	40 000 €
LORMONT	C052490039	Avenant 2022 (Modification) ReVE 5 : Bordeaux - Artigues	Etudes et travaux liés à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) Itinéraire N°5: Bordeaux / Artigues Réaliser les études, les travaux et mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon. Le planning et les montants seront consolidés lors des études ultérieures Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitair	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LORMONT	C052490061	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 12 : Saint Médard en Jalles – Saint Vincent de Paul	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 12 dans le cadre du présent Codev, allant de Saint Médard en Jalle à Saint-Vincent de Paul en passant par les communes de Eysines, Bruges, Bordeaux (piste Bordeaux-Lacana), Lormont (via le Pont d'Aquitaine), Carbon-blanc et Ambares-et-Lagrave.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
LORMONT	C052490062	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 4 dans le cadre du présent Codev, allant de Villenave d'Ornon à Saint-Louis de Montferrand en passant par les communes de Villenave d'Ornon, Bègles (le long de la rive gauche de la Garonne), Floirac, Bordeaux, Lormont et Bassens (le long de la rive droite de la Garonne, traversée par le Pont Simone Veil).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
LORMONT	C052490133	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LORMONT	C052490132	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
LORMONT	C052490128	Avenant 2022 (modification) GPV- Ecologie Industrielle Territoriale	<p>Pour mémoire, la demande sur l'EIT du GIP-GPV est la suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie EIT (30/40/50%) - mise en œuvre de la démarche d'EIT, suivi des opérations, appui aux acteurs de la filière.</li> <li>- Réalisation des diagnostics ressources (non réglementaires) des équipements publics voués à la démolition (50% des diagnostics et de l'AMO (appui CCTP, suivi chantier).</li> <li>- AMO Economie Circulaire (50%) sur les déchets du BTP dans les opérations de NPNRU : Définition du cadre contractuel et opérationnel pour les marchés des MOA :</li> <li>- accompagnement dans le cadre de la passation et de la rédaction des marchés de travaux pour l'ensemble des opérations inscrites au NPNRU</li> <li>- Détermination des boucles d'économie circulaire à mettre en œuvre à l'échelle de l'opération (synergie inter-opérations, acteurs, logistique) : prise en compte de l'avancement des opérations, de la maturité des acteurs et des filières, des possibilités de stockage intermédiaire.</li> </ul>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Communal	188 880 €	180 000 €
LORMONT	C052490082	Avenant 2022 (Modification) : Soutien au programme d'actions de hauts de Garonne développement (HDGD)	<p>L'association HDGD est chargée d'animer et coordonner le développement économique du territoire de la rive droite. Cette agence a recentré ses missions sur l'animation économique de proximité (accueil des porteurs de projets, créations d'événements, forums, et appui aux communes). Ces missions sont menées en coordination avec la mission "animation économique" du pôle territorial rive droite.</p> <p>Avenant 2022 : modification des montants suite à la délibération.</p>	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommunal	207 000 €	207 000 €
LORMONT	C052490119	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocitoyens en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LORMONT	C052490125	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
LORMONT	C052490137	Avenant 2022 (Création) : GIP-GPV: Etudes et actions	<p>Favoriser une alimentation de qualité et durable pour tous en utilisant les leviers sociaux, éducatifs, économiques et environnementaux de la restauration collective publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; étude technique, juridique et économique de mise en production des sites</li> <li>&gt; actions de sensibilisation autour des paysages nourriciers au sein des QPV et des écoles</li> <li>&gt; ingénierie volet agronomique</li> <li>&gt; Actions de communication et de recherche-action</li> </ul>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	101 050 €
LORMONT	C052490138	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
LORMONT	C052490139	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
LORMONT	C052490140	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
LORMONT	C052490141	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
LORMONT	C052490142	Avenant 2022 (Création) Participation au titre du règlement d'intervention politique de la ville à la piscine Carriet	<p>Le règlement d'intervention relatif au soutien des communes pour les travaux situés dans les quartiers politique de la ville permet d'accompagner la ville de Lormont dans le cadre de son projet de nouvelle piscine localisé dans le PRU / OAIM Carriet.</p> <p>La ville pourra déposer un dossier de demande de subvention au titre du règlement d'intervention en vigueur.</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	13 350 210 €	1 000 000 €
MARTIGNAS SUR JALLE	C052730003	Avenant 2022 (Substitution) Liaison verte connexion du centre ville et des rives de la jalle	<p>En rive droite, la zone "Est de la jalle" est en construction et accueillera 450 logements nouveaux d'ici à 2023. En rive gauche, le centre de Martignas-sur-Jalle est la zone des commerces et des services. Une voie verte dédiée aux modes actifs est à construire pour assurer la jonction entre ces 2 zones. Cet axe de circulation croise la jalle. Une passerelle supportera cette voie verte et permettra de mettre en connexion les 2 rives de la jalle.</p> <p>L'enjeu de réalisation de la passerelle est double : liaison verte, et mise en valeur et appropriation de la jalle. Elle devra s'intégrer dans le site naturel et ses aménagements périphériques.</p> <p>Sur la durée du contrat, ce projet à maîtrise d'ouvrage communale sera soutenue dans le cadre du règlement d'intervention nature. Une convention de maîtrise d'ouvrage pourra être passée avec Bordeaux Métropole pour réaliser les études de faisabilité de cette liaison (technique et économique).</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	1 050 000 €	50 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
MARTIGNAS SUR JALLE	C052730029	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 11 : Bordeaux – Martignas sur Jalle	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 11 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Martignas sur Jalle en passant par la commune de Mérignac (Mondésir, avenue de la Marne, Boulevard technologique...).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
MARTIGNAS SUR JALLE	C052730001	Avenant 2022 (Modification) : Ilot République/Libération : Etude programmatique et pré-opérationnelle	<p>Ilot République/Libération: les élus souhaitent poursuivre la réflexion vers une phase plus opérationnelle, suite aux acquisitions foncières réalisées sur le centre-bourg en vue de valoriser l'espace public.</p> <p>Une reprise d'étude urbaine et une étude programmatique a été lancée à l'été 2021, afin d'examiner à nouveau les conclusions et d'aboutir à un scénario d'aménagement consolidé en vue d'amorcer ensuite la phase opérationnelle d'aménagement de l'ilot.</p> <p>Avenant 2022 : modification du titre</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes urbaines	Métropolitain	57 060 €	57 060 €
MARTIGNAS SUR JALLE	C052730054	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
MARTIGNAS SUR JALLE	C052730067	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets et autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
MARTIGNAS SUR JALLE	C052730069	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
MARTIGNAS SUR JALLE	C052730070	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions menées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
MARTIGNAS SUR JALLE	C052730071	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
MARTIGNAS SUR JALLE	C052730072	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
MARTIGNAS SUR JALLE	C052730073	Avenant 2022 (Création) Renaturation partielle du parking avenue de Verdun	<p>Avenant 2022 :</p> <p>Le parking situé avenue de Verdun constitue un véritable îlot de chaleur pour la commune car il s'agit d'un espace minéral.</p> <p>L'équipe municipale souhaite donc travailler pour repenser celui-ci.</p> <p>Si les usages et les accès du site doivent être revus, il est projeté de le végétaliser afin de minorer son effet "îlot de chaleur".</p> <p>Il est donc prévu un accompagnement de la métropole aux frais de financement de l'étude de renaturation au titre du règlement d'intervention Nature et Agriculture pour les postes éligibles en vertu de ce dernier, voire une participation aux premières tranches de travaux s'ils devaient commencer.</p>	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	400 000 €	100 000 €
MERIGNAC	C052810021	Avenant 2022 (Modification) : Avenue de la Marne	<p>Aménagement de l'avenue de la Marne entre la place Mondésir et l'avenue Mendès France. Cette étude visera la requalification de cet axe majeur traversant le territoire communal. Elle prendra en compte les esquisses réalisées en 2014 mais également l'ensemble des projets urbains qui ont vu le jour depuis cette date (PAE de la Glacière, Opération d'aménagement "Marne", projet Caillavet etc. Elle priorisera la résorption des discontinuités cyclables ainsi qu'une végétalisation des espaces publics.</p> <p>AVENANT 2022 (modification) : la section considérée sur l'avenue de la Marne est raccourcie au tronçon Mondésir-Churchill. Le niveau d'engagement de cette fiche est poussé pour réaliser l'étude de programmation avec Mondésir, lancer les études préliminaires et une mission d'OPC, lever les préalables, lancer une mission d'AMO concertation et lancer la mission d'AVP.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	195 674 €	195 674 €
MERIGNAC	C052810039	Avenant 2022 (Modification) : Aménagement place Mondésir	<p>Les études de programme visant le réaménagement de la place Mondésir ont abouti à l'établissement de plusieurs scénarios d'aménagement et d'une phase d'expérimentation permettant de valider la pertinence d'un de ces scénarios au regard des contraintes de circulations de la place. L'enjeu sur ce Codev et de mettre à jour les données circulatoires sur la base desquelles ont été établis les scénarios de programmation, puis de réaliser une Etude Préliminaire des aménagements "test" qui pourraient être mis en œuvre sur le Codev suivant.</p> <p>AVENANT 2022 (modification) : le niveau d'engagement de cette fiche est poussé pour actualiser l'étude de programmation de 2018, lancer les études préliminaires et une mission d'OPC, lever les préalables, lancer une mission d'AMO concertation et lancer la mission d'AVP.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	195 674 €	195 674 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
MERIGNAC	C052810022	Avenant 2022 (Modification) : aménagement av de la Somme	Réaménagement de l'avenue de la Somme entre le giratoire Gutenberg et le secteur Mérignac Soleil. Amélioration du carrefour Somme/Vigneau. Traitement apaisé du cœur de quartier Chemin Long.  AVENANT 2022 (modification) : le niveau d'engagement de cette fiche est poussé pour reprendre et actualiser l'étude de programmation de 2020, lancer les études préliminaires et une mission d'OPC, lever les préalables, lancer, le cas échéant, une mission d'AMO concertation et lancer la mission d'AVP.  Le tronçon concerné est compris entre le carrefour giratoire Gutenberg et la limite de l'opération "50 000 logements Mérignac Soleil" piloté par la Fab. Cette section sera donc à coordonner avec les aménagements à prévoir par La Fab.	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	115 000 €	115 000 €
MERIGNAC	C052810119	Avenant 2022 (Modification) : Construction d'un bâtiment à vocation économique intégrant un hôtel d'entreprises	Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet « Marne », la Ville de Mérignac, Bordeaux Métropole et La Fab ont engagé en mai 2020 une étude exploratoire destinée à poser les bases d'un projet immobilier pour l'îlot A9, situé à l'articulation des futurs quartiers Marne et Soleil, qui a permis d'affiner la vocation programmatique de l'îlot comme un lieu dont la destination serait économique, susceptible d'accueillir des activités à fortes plus-values sociales et/ou environnementales mais « fragiles » économiquement, conciliant * un rayonnement métropolitain et un fort ancrage local (services à la population, emploi local), * jouant un rôle d'articulation urbaine entre les quartiers (Marne, Soleil, Centre-Ville et Eyquem), * et offrant une grande visibilité aux ambitions économiques et sociales de la Ville et de la Métropole.  Plus précisément, plusieurs axes économiques prioritaires émergent : * hôtel d'entreprises (IPHE) et espaces de bureaux vides cloisonnés à louer, * locaux d'activités (mobilité, économie circulaire, « petit artisanat »), * services aux habitants (conciergerie, Fab Lab, « maison du bricolage »), * commerces alternatifs à la grande distribution (ex : recyclerie sportive).  Avenant 2022 : Mise à jour du titre de la FA en supprimant la notion de pépinière d'entreprise conformément à la demande de la ville.	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	0 €	0 €
MERIGNAC	C052810078	Avenant 2022 (Modification) : Réalisation Aire de Grands Passages Gens du Voyage	Réalisation d'une aire de Grand passage de 200 places pour l'accueil des gens du voyage conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.  Avenant 2022 : mise à jour du budget et du calendrier de l'opération Le calendrier de mise en œuvre permet à ce stade une livraison pour juillet 2023 seulement au mieux, sans engagement (sous réserve du marché de travaux à passer et des autorisations environnementales, notamment la demande de dérogation CSRPN). Une partie du terrassement pourrait être effectuée en régie pour optimiser les délais. Il est proposé un scénario alternatif phasé, avec des travaux partiels sur les marchés à bon de commande et l'achèvement après l'été, mais sans répondre dès 2023 aux normes techniques du décret du 5 mars 2019. Il conviendra de s'assurer de l'acceptation de la communauté et de la Préfète. Un arbitrage sur les scénarios sera à prendre en février 2023.	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	3 600 000 €	3 600 000 €
MERIGNAC	C052810146	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards	Afin d'améliorer les déplacements, et répondre à aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux Métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030. Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.  9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.  Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023. Le comité Grand Bordeaux de Transport poursuivra le projet en phases consécutives.	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	153 600 €	153 600 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
MERIGNAC	C052810080	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 11 : Bordeaux – Martignas sur Jalle	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 11 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Martignas sur Jalle en passant par la commune de Mérignac (Mondésir, avenue de la Marne, Boulevard technologique...).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
MERIGNAC	C052810082	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 2 : Le Taillan-Médoc – Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 2 dans le cadre du présent Codev, allant du Taillan-Médoc à Villenave d'Ornon en passant par les communes de Eysines, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Gradignan.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
MERIGNAC	C052810079	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 10 : Bordeaux – St Jean d'Illac	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 10 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Mérignac en passant par le CHU Pellegrin puis par la VDO en direction de Saint-d'Illac.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
MERIGNAC	C052810124	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 1 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 1 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Saint Aubin de Médoc en passant par les communes de Mérignac, Eysines et Le Haillan, Saint Médard en Jalles (par le tracé du BHNS notamment).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
MERIGNAC	C052810081	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
MERIGNAC	C052810143	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écovocabulaire scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écovocabulaire scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p> <p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
MERIGNAC	C052810150	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
MERIGNAC	C052810063	Avenant 2022 (Suppression) : Audit énergétique du patrimoine bâti communal	<p>Dans le cadre de son Plan d'action air énergie territorial, Bordeaux Métropole vise à accélérer la transition énergétique pour faire du territoire une des premières métropoles à énergie positive en 2050. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'actions coordonnées de l'ensemble des acteurs du territoire visant à développer les énergies renouvelables et à réduire les consommations d'énergie. Le patrimoine bâti public (communal et métropolitain) est une cible majeure.</p> <p>Bordeaux Métropole propose la mise à disposition d'un conseiller technique expert de l'énergie des bâtiments pour accompagner les communes vers une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine bâti selon 2 approches adaptées à leurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau 1 : la commune ne dispose pas de compétences techniques sur le sujet de l'énergie, le conseiller l'accompagne sur le bilan global de son patrimoine et définit des pistes d'optimisation énergétique.</li> <li>- Niveau 2 : la commune dispose de compétences techniques sur le sujet de l'énergie, le conseiller l'accompagne sur un pré-diagnostic portant sur 3 bâtiments à enjeux de performance.</li> </ul> <p>Cette mise à disposition d'un conseiller permet à la commune d'accéder automatiquement au club tertiaire porté par la Métropole, club d'échanges de bonnes pratiques entre acteurs privés et publics du territoire qui vise à fédérer autour de l'ambition de métropole à énergie positive. La commune devient alors signataire de la charte Energie-Climat métropolitaine pour marquer son engagement dans la réduction des consommations énergétiques.</p> <p>Cette fiche s'adresse aux communes n'ayant pas mutualisé avec BM la gestion de leur parc de bâtiments.</p> <p>AVENANT 2022 : fiche à supprimer, la ville travaillant déjà avec le SDEEG sur ce champ, cette action n'a pas lieu d'être portée par la Métropole.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	300 000 €	300 000 €
MERIGNAC	C052810147	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants vise l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi ;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
MERIGNAC	C052810148	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
MERIGNAC	C052810149	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
MERIGNAC	C052810059	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 - Centre de Réemploi et Aire de Recyclage MERIGNAC	<p>Avenant 2022 (Suppression) : création d'une FA générique sur l'ensemble des communes du territoire.</p> <p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambigus. Il s'agit de créer un centre de réemploi en lien avec les acteurs du réemploi (ESS, associations...) et une aire de recyclage. Aussi, un besoin d'une emprise foncière d'environ 10 000m² est nécessaire à la réalisation de cet équipement.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Métropolitain	4 500 000 €	800 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
MERIGNAC	C052810130	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
MERIGNAC	C052810136	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
PAREMPUYRE	C053120034	Avenant 2022 (modification) Amélioration de la desserte de Parempuyre	<p>Mise en œuvre d'alternatives multimodales complémentaires permettant d'améliorer la desserte de Parempuyre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Desserte par le RER métropolitain</li> <li>- Liaison REVe Bordeaux/Blanquefort/Parempuyre</li> <li>- Optimisation des passages à niveau pour améliorer la circulation routière</li> <li>- Réflexion sur l'évolution des lignes Transgironde</li> <li>- Mise en place de services express sur la ligne 22</li> <li>- Etude de couloirs bus</li> <li>- Autres propositions des candidats à la future DSP</li> </ul> <p>Avenant 2022 : actualisation selon schéma des mobilités : Différents projets permettront d'améliorer la desserte de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de RER Métropolitain (desserte à 30 minutes toute la journée) et l'acceptation tarifaire dont la commune bénéficie à titre expérimental actuellement</li> <li>- la 1ère liaison Bordeaux-Blanquefort-Parempuyre du réseau vélo express avec des études et de nombreux préalables fonciers et environnementaux à lever. Leur aboutissement conditionne la programmation des travaux.</li> <li>- une étude d'optimisation des passages à niveau pour améliorer la circulation routière dans le cadre de l'étude ferroviaire d'exploitation de la ligne du Verdon à partir de fin 2021,</li> <li>- une réflexion avec la Région pour l'évolution des lignes de cars 705 (Paullac-Bordeaux) et 704 (Mérignac-Avensan) afin de desservir le centre de Parempuyre.</li> <li>- la desserte TBM sera améliorée par une liaison bus vers la gare de Blanquefort et le tramway C par la mise en place de services express sur la ligne 22 et vers Bordeaux. Etude de la faisabilité/opportunité de couloirs bus sur la rue des Palus et le chemin de Labarde dans le sens vers Bordeaux.</li> </ul>	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Communal	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
PAREMPUYRE	C053120017	Avenant 2022 (Modification) ReVE 3 : Bordeaux - Parempuyre	<p>Etudes et travaux liées à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) Itinéraire N°3 : Bordeaux / Parempuyre. Réaliser les études, les travaux et mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon. Le planning et les montants seront consolidés lors des études ultérieures. NB : l'aménagement de la discontinuité Blanquefort-Parempuyre fait l'objet d'une opération dédiée portée par le Pôle Territorial Ouest. La présente fiche concerne la mise en service de l'ensemble de l'itinéraire avec sa labellisation RCHNS : jalonnement, signalétique, équipements ...</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
PAREMPUYRE	C053120073	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été précisée pour inclure l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
PAREMPUYRE	C053120048	Avenant 2022 (Suppression): Nature en ville : Loucocotte	<p>Loucocotte est un projet de sensibilisation du public à l'agriculture, au vivant et aux recyclage des déchets organiques. L'agriculteur partenaire de la commune sur ce projet réalise les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fourniture et mise en place d'un poulailler à trappe automatique équipé d'abreuvoir et mangeoire, le fût de stockage des aliments, 12 poules pondeuses bio, la fourniture de céréales bio et des compléments alimentaires pour une durée de 9 mois (de mars à novembre),</li> <li>- organisation et réalisation d'un programme de 9 ateliers pédagogiques (1/mois) est prévu dans l'offre pour la découverte de la poule, la production œuf, ses qualités nutritionnels, l'alimentation de la poule et donc le recyclage des déchets organique. La poule est un excellent vecteur de communication pour sensibiliser tout public à la revalorisation des déchets organique, au recyclage et à la vulgarisation de la notion d'économie circulaire.</li> </ul> <p>Les œufs produits seront la propriété de la commune qui pourra les mettre à disposition sous forme de don aux associations, épicerie solidaire, etc. Ce schéma de production revalorisante est un exemple concret d'économie circulaire et de gestion durable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à subventionner la commune dans le cadre du RI Nature.</p> <p>Le coût du projet est de 4000 € hors installation des clôtures. Le montant proposé dans le contrat de CODEV est de 5000 € pour assurer la prise en charge du coût total du projet.</p> <p>Avenant 2022: le projet Loucocotte est abandonné. La fiche doit être supprimée.</p>	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	15 000 €	7 500 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
PAREMPUYRE	C053120066	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndics de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndics gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
PAREMPUYRE	C053120060	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
PAREMPUYRE	C053120075	Avenant 2022 (création) - Aménagement de la voirie d'accès au collège provisoire	<p>Initié dans le cadre du projet « plan collèges 2024 », le collège de Parempuyre va faire l'objet d'une démolition-reconstruction sur son site actuel, avec un début des travaux programmé à l'été 2023, pour une mise en service en septembre 2025. Compte tenu des impacts d'un tel chantier en site occupé, une emprise destinée à la mise en place d'un collège provisoire entre septembre 2023 et juin 2025 a été identifiée rue de Ségur. Des aménagements de voirie sont nécessaires pour traiter les abords du collège provisoire (circulation des 2 roues et des piétons, stationnement-minute, apaisement de la vitesse et sécurisation des abords ...).</p> <p>La présente fiche action prévoit ainsi les études et travaux d'aménagement de la rue de Ségur, entre la rue Vassivey et la rue des Ardillères, selon des éléments de programme validés par la commune en juin 2022. La mise en service est programmée à l'été 2023, pour l'ouverture du collège provisoire à la rentrée 2023.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	700 000 €	700 000 €
PAREMPUYRE	C053120076	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'utilisateur et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles</p>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
PAREMPUYRE	C053120077	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026. Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles. La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions prononcées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux. Le plan stratégique Déchets a adopté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :	-->5. Préservation des biens communaux	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
PAREMPUYRE	C053120078	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.	-->5. Préservation des biens communaux	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
PAREMPUYRE	C053120079	Avenant 2022 (création) : Réalisation d'une charte architecturale et paysagère	Ce document sera un outil de sensibilisation mais aussi de recommandations, voire de prescriptions. Il devra servir de base aux décideurs et de référence pour les utilisateurs du territoire. Il s'adresse donc aux élus, aux habitants, aux acteurs économiques et aux professionnels de l'aménagement. Il devra être décliné sous forme d'outils pédagogiques et de vulgarisation afin d'être accessible au plus grand nombre et facilement adaptable à chaque public. Il pourra se composer de 4 parties :  orientations paysagères générales et particulières selon les secteurs  orientations urbaines en lien avec l'identité de la ville et sa morphologie urbaine et son cadre de vie  recommandations architecturales sur la construction neuve, pour la valorisation du patrimoine bâti existant, pour l'aménagement des espaces extérieurs de l'habitat, mais aussi des interfaces espaces publics et du petit patrimoine collectif ou privé  recommandations d'utilisation de matériaux écologiques, de technologie de basse consommation énergétique, protection des espaces naturels, de l'environnement et de la qualité de vie des résidents	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes urbaines	Communal	0 €	0 €
PAREMPUYRE	C053120080	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :  Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.  En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.  Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
PESSAC	C053180175	Avenant 2022 (création): Réaliser le curage du bassin de Camponac	L'opération consiste à réaliser le curage du bassin camponac en prenant en compte la présence de Cistude et en permettant l'aménagement du Parc par le pôle territorial. Compte tenu d'une présence supposée de la cistude, les travaux ne peuvent se faire qu'en période hivernale : soit fin 2023, début 2024.  Avenant 2022: régularisation suite à oubli de report de cette fiche "coup parti" du codev 4	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	300 000 €	300 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
PESSAC	C053180018	Avenant 2022 (modification): PRU Saige : Coordination, partenariat, volet logement et fonds de concours	<p>La présente fiche concerne les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, ainsi qu'à la maison du projet.</p> <p>Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole. Afin de relier facilement ces dernières au projet global, le titre de chacune est précédé de la mention « PRU Saige ».</p> <p>1. Volet habitat : Bordeaux Métropole intervient à plusieurs niveaux dans le cadre de son règlement d'intervention au titre de la politique de la ville. Tout d'abord, elle peut intervenir sur les programmes de réhabilitation des logements sociaux, dans les conditions définies dans le cadre du règlement. Ce volet inscrit dans le règlement d'intervention étant lié à l'éligibilité et au niveau d'ambition des projets des bailleurs, un chiffrage n'est pour l'instant pas possible.</p> <p>2. Volet ingénierie et coordination A travers ce volet, Bordeaux Métropole prévoit différentes actions : - Nouveau marché d'AMO Architecte coordinateur pour 4 ans à compter de 2021 - Marché d'OPCU – OPCIC pour 4 ans à compter de 2021 - Démarche d'évaluation du PRU - Etude de sureté de prévention situationnelle - Etude complémentaire sur le stationnement et les déplacements - Etude complémentaire pour la réhabilitation du centre commercial</p> <p>Le coût global est estimé sur ce volet à 809 837 € TTC sur 3 ans et 200 000 € TTC pour la 4ème année. La Ville de Pessac participe au cofinancement des études d'AMO dans le cadre du suivi pré-opérationnel et opérationnel du PRU : mission d'AMO architecte coordinateur, concertation et démarche d'évaluation. Pour l'OPCU, un cofinancement sera demandé à l'ensemble des maîtres d'ouvrage.</p> <p>3. Volet Maison du projet La maison du projet de Saige sera mise en œuvre en 2021 (livraison 2022). Elle a la particularité de faire l'objet d'un financement de Bordeaux Métropole au titre Bordeaux Inno Campus pour son animation et pour l'investissement au titre de la Direction de l'habitat. Il s'agit de travaux de conversion d'un logement en pied d'immeuble (appartement de la tour 4). Cette maison du projet sera le lieu d'une collaboration avec l'université Bordeaux Montaigne sous l'intitulé de « BIC Box ».</p> <p>Pour rappel, la Maison du Projet est un lieu d'animation, dédié aux habitants et usagers du quartier pour : - informer et communiquer sur le PRU global et les opérations ; - proposer des temps de rencontre et d'échanges pédagogiques ; - Mise en place avec Talence du projet Cité&amp;Lab : sensibilisation du public (et notamment féminin) dans les quartiers "politique de la ville", orientation/appui à la définition des besoins et aide au développement pour favoriser la création d'entreprises</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Opérations d'aménagement	Métropolitain	154 000 000 €	1 809 837 €
PESSAC	C053180104	Avenant 2022 (modification): Dispositif Cité&Lab	<p>Financement d'un poste de chargé de mission (crédits de l'AAP annuel "politique de la ville", hors RI politique de la Ville - fonctionnement)</p> <p>Avenant 2022: modification du montant pour correspondre aux dépenses réelles: 7000 euros pour 2022 (en attente de recrutement) et 14 000 euros en 2023 en année pleine</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommunal	21 000 €	21 000 €
PESSAC	C053180106	Avenant 2022 (modification): La Châtaigneraie : construction d'un espace jeunes	<p>Versement d'un financement dans le cadre du règlement d'intervention pour la construction d'un espace jeunes à La Châtaigneraie.</p> <p>Avenant 2022: modification de la subvention versée, conforme au règlement d'intervention politique de la ville, section investissement (publi intégration codev 5)</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	200 000 €	100 000 €
PESSAC	C053180086	Avenant 2022 (suppression): RI Politique de la Ville - Divers sites	<p>La commune a fait parvenir des demandes de soutien dans le cadre du règlement d'intervention politique de la ville pour le codev 5.</p> <p>A ce stade, le RI politique de la ville est en cours de refonte au niveau métropolitain. L'éligibilité des projets demandés et les taux de cofinancement ne pourront être instruits qu'après arbitrages sur le devenir du règlement d'intervention (en cours au moment des négociations du codev 5).</p> <p>1 - Saige PRU - Construction d'un pôle de services au public - Soutien financier de cette action par Bordeaux Métropole Etudes et travaux à hauteur de 20%</p> <p>2 - Saige PRU - Construction d'un gymnase et d'une salle de boxe - Soutien financier de cette action par Bordeaux Métropole Etudes et travaux à hauteur de 20%</p> <p>3 - Saige PRU - Fonctionnement de la plateforme des services au public - Soutien financier de cette action par Bordeaux Métropole en fonctionnement à hauteur de 6 000 € par an</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	0 €	0 €
PESSAC	C053180180	Avenant 2022 (création): Piscine Cazalet- RI politique de la ville	<p>Demande de fonds de concours au titre du règlement d'intervention politique de la ville pour la piscine de Cazalet.</p> <p>La ville de Pessac pourra déposer un dossier de demande de subvention au titre du règlement d'intervention en vigueur sous réserve de l'éligibilité du projet et de son inscription dans la géographie du "territoire de veille".</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	23 000 000 €	500 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
PESSAC	C053180002	Avenant 2022 (Modification) : Ecole élémentaire Cap de Bos : mise en état correct avant transfert	<p>MEC de l'école élémentaire Cap de Bos avant transfert à la commune et conformément aux engagements de Bordeaux Métropole (mise en accessibilité/respect des objectifs thermiques/remise en état correct/désamiantage) pour les 14 classes existantes + extension avec passage de 14 à 16 classes soit 2 classes générées par l'aménagement de Chappement.</p> <p>Bordeaux Métropole prend en charge les travaux sur le bâti intérieur-extérieur et crée une restauration scolaire en lieu et place des logements fonction, mais ne finance pas les locaux hors de sa compétence ni le renouvellement du 1er équipement.</p> <p>La ville a demandé 6 prestations supplémentaires éventuelles ; si la ville les retient, elle en finance la réalisation dans le cadre de l'opération.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à commencer les travaux avant la fin de ce contrat.</p> <p>Avenant 2022 : Mise à jour des montants</p>	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	8 300 000 €	7 593 000 €
PESSAC	C053180059	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 2 : Le Taillan-Médoc – Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 2 dans le cadre du présent Codev, allant du Taillan-Médoc à Villenave d'Ornon en passant par les communes de Eysines, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Gradignan.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
PESSAC	C053180056	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 8 : Bordeaux Inno Campus	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 8 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Pessac en passant par la commune de Talence et traversant le campus universitaire puis la zone de Bersol, en direction de Cestas.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
PESSAC	C053180057	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 9 : Bordeaux – Pessac	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 9 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Pessac en passant par le centre de Pessac puis rejoignant l'avenue du Mal Tassigny en direction de Cestas.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
PESSAC	C053180058	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
PESSAC	C053180170	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écovocabilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets et autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écovocabilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour. Afin d'améliorer les déplacements, et répondre à aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030.</p> <p>Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.</p> <p>9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.</p> <p>Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023.</p> <p><i>À l'attention des élus des communes membres du conseil en charge opérationnelle</i> Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
PESSAC	C053180174	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards	<p>9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.</p> <p>Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023.</p> <p><i>À l'attention des élus des communes membres du conseil en charge opérationnelle</i> Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	153 600 €	153 600 €
PESSAC	C053180179	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023.</p> <p><i>À l'attention des élus des communes membres du conseil en charge opérationnelle</i> Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
PESSAC	C053180153	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
PESSAC	C053180159	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
PESSAC	C053180176	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de déchets : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
PESSAC	C053180177	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
PESSAC	C053180178	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT AUBIN DE MEDOC	C053760004	Avenant 2022 (Suppression) Aménagement carrefour route de Cujac / route de Louens	<p>Afin de sécuriser l'intersection des routes de Cujac, Louens et Mounic, et d'améliorer la circulation, il est prévu d'aménagement un giratoire à l'intersection de ces voies</p> <p>La question de la maîtrise foncière risque d'impacter le calendrier de la réalisation.</p> <p>La question foncière risque de nécessiter le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique, ce qui pourrait nécessiter des études environnementales sur 4 saisons.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	380 000 €	30 000 €
SAINT AUBIN DE MEDOC	C053760045	Avenant 2022 (Modification) : ReVe 1 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 1 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Saint Aubin de Médoc en passant par les communes de Mérignac, Eysines et Le Haillan, Saint Médard en Jalles (par le tracé du BIHNS notamment).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
SAINT AUBIN DE MEDOC	C053760077	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT AUBIN DE MEDOC	C053760063	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>- axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT AUBIN DE MEDOC	C053760069	Avenant 2022 (Suppression) Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECE (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT AUBIN DE MEDOC	C053760080	Avenant 2022 (Création) Etude sur la circulation du hameau de Ségonnes	<p>Le hameau de Ségonnes se situe en limite de la commune, sur la route de Castelnaud, ex RD212. La géométrie de la route pose des problèmes de visibilité pour la sortie des riverains, accentués par les vitesses pratiquées. Il n'y a aucun aménagement pour les modes actifs actuellement. L'étude doit permettre d'élaborer un programme d'aménagement adapté aux besoins des riverains et usagers, et évolutif, vu que ce hameau est prévu d'être relié par le réseau ReVE n°1, à long terme.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	1 000 000 €	30 000 €
SAINT AUBIN DE MEDOC	C053760081	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi.</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'utilisateur et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions prononcées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT AUBIN DE MEDOC	C053760082	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions prononcées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT AUBIN DE MEDOC	C053760083	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT AUBIN DE MEDOC	C053760084	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340042	Avenant 2022 (Modification) : Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambes	<p>Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambès.</p> <p>Avenant 2022 : ajustement des montants et intégration des recettes.</p>	-->5. Préservation des biens com	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	33 200 000 €	16 900 000 €
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340025	Avenant 2022 (Modification) : ReVe 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 4 dans le cadre du présent Codev, allant de Villenave d'Ornon à Saint-Louis de Montferrand en passant par les communes de Villenave d'Ornon, Bègles (le long de la rive gauche de la Garonne), Floirac, Bordeaux, Lormont et Bassens (le long de la rive droite de la Garonne, traversée par le Pont Simone Veil).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340069	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets et autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340043	Avenant 2022 (Modification) : Soutien au programme d'actions de hauts de Garonne développement (HDGD)	<p>L'association HDGD est chargée d'animer et coordonner le développement économique du territoire de la rive droite. Cette agence a recentré ses missions sur l'animation économique de proximité (accueil des porteurs de projets, créations d'événements, forums, et appui aux communes). Ces missions sont menées en coordination avec la mission animation économique du pôle territorial rive droite.</p> <p>Avenant 2022 : actualisation des montants suite à la délibération de juillet 2022.</p>	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommunal	207 000 €	207 000 €
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340055	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340070	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'utilisateur et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340071	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions menées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340072	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340073	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340061	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (décrets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECE (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif;</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public;</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés;</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndics de copropriété, centres sociaux et d'animation;</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndics gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole;</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...);</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage);</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé;</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage;</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	C054340002	Avenant 2022 (Suppression) : RI Sport - Création d'un skate parc	<p>La commune souhaite demander un fonds de concours au titre du RI Sport pour la création d'un skate parc. Pour cela, une nouvelle convention sera à établir.</p> <p>Avenant 2022 : fiche action à supprimer car la ville a déjà bénéficié du RI Sport au codev 4.</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	215 076 €	43 015 €
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490102	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490043	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 12 : Saint Médard en Jalles – Saint Vincent de Paul	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 12 dans le cadre du présent Codev, allant de Saint Médard en Jalle à Saint-Vincent de Paul en passant par les communes de Eysines, Bruges, Bordeaux (piste Bordeaux-Lacaneau), Lormont (via le Pont d'Aquitaine), Carbon-blanc et Ambares-et-Lagrave.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490044	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 1 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 1 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Saint Aubin de Médoc en passant par les communes de Mérignac, Eysines et Le Haillan, Saint Médard en Jalles (par le tracé du BHNS notamment).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490049	Avenant 2022 (Substitution) RI écoles hors OAIM : école Montaigne	<p>Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.</p> <p>Avenant 2022 : substitution avec l'colde de la Garenne.</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	890 000 €	187 500 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490088	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>- axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490094	Avenant 2022 (Suppression) Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGECE (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490105	Avenant 2022 (Création) - Ecole La Garenne (RI GS hors OAIM)	<p>La commune souhaite mobiliser le RI GS hors OAIM pour l'agrandissement de l'école de La Garenne</p> <p>AVENANT 2022 (Création) : cette fiche vient en substitution de la fiche relative à l'école Montaigne, projet abandonné suite à la redéfinition par la commune de sa carte scolaire et de ses besoins d'évolution des écoles communales</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	0 €	187 500 €
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490106	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi.</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'utilisateur et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions prononcées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490107	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions prononcées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux</p>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490108	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490109	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT MEDARD EN JALLES	C054490110	Avenant 2022 (Création) Tram-train entre Saint Médard en Jalles et Lacanau	<p>Afin d'alléger le trafic routier sur la route menant à Lacanau depuis la métropole, il est envisagé d'examiner l'opportunité d'aménager un tram-train le long de la voie principale de desserte depuis Saint-Médard-en-Jalles. Cet examen d'opportunité d'aménagement, de compétence régionale, sera réalisé dans un premier temps par la Métropole.</p>	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870001	Avenant 2022 (Modification) : Réalisation d'un itinéraire doux pour relier la sortie du centre bourg à la gare de Lagrave d'Ambarès	<p>Le projet porte sur la réalisation d'un itinéraire modes doux sur la presqu'île, pour permettre de relier la sortie du centre bourg de Saint Vincent de Paul à la gare de Lagrave d'Ambarès, au regard des nouveaux besoins à venir et de la définition de cet axe comme prioritaire. Cet itinéraire structurant sera déployé sur le principe d'une voie verte dans un souci d'améliorer la sécurité et la vitesse de déplacement en modes doux mais également de requalification du paysage, en lien avec les territoires limitrophes.</p> <p>Les travaux seront pris en charge pour partie par le CODEV - plan vélo avec une participation FIC. En effet, l'itinéraire s'inscrit dans la politique métropolitaine d'amélioration des modes doux au titre des itinéraires vélos REVE et Structurants. Une partie des travaux sera réalisée sur le Codev 5 et l'autre sur le Codev 6.</p> <p>Les travaux d'éclairage public et les espaces verts sont à la charge de la ville (et non comptabilisés dans le coût de cette fiche-action). Il convient de prévoir une participation FIC à hauteur de 430 000€ et 155 000€ sur le budget de la ville pour l'ensemble du projet.</p> <p>Avenant 2022 : Le planning est recalé pour l'étude AVP mais maintient la réalisation de la première phase de travaux au 2ème semestre 2023.</p> <p>Pour une optimisation de ceux-ci, les travaux démarreront depuis le giratoire du côté d'Ambarès et à revenir vers les Jaugues. Le montant est révisé pour permettre une réalisation cohérente.</p> <p>La fiche est adaptée en ce sens. Le montant pourrait évoluer selon le chiffrage de l'enfouissement des réseaux.</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	2 239 700 €	1 437 000 €
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870008	Avenant 2022 (Création) : Hermès 2 - fin des travaux et aménagement de la rue Mozart	<p>Dans la continuité de l'installation de la maroquinerie Hermès à St Vincent de Paul, les aménagements initiés sous le précédent contrat doivent être finalisés et particulièrement le prolongement de l'avenue Mozart, permettant la desserte d'une crèche ouverte en juin 2022 et deux programmes de logements locatifs sociaux et d'accès sociale sous la MOA d'Enéal et de Domofrance.</p> <p>La fiche porte spécifiquement sur ces aménagements.</p>	-->4. Développement économique	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	1 300 000 €	573 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870011	Avenant 2022 (Modification) : OIM Rive Droite: Projet de redéploiement des conciergeries solidaires sur la Rive droite	<p>La Conciergerie Solidaire propose aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des quartiers, un service de conciergerie de proximité. Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire, la conciergerie solidaire favorise également l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, son activité de Conciergerie sert de support à l'insertion et à l'action sociale. Ce modèle d'activité et d'animation proposée par la Conciergerie Solidaire intervient également dans le cadre du renouvellement du centre-bourg de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que dans l'animation du projet de résidence intergénérationnelle souhaitée par la commune. La Mission Animation Economique accompagne en ingénierie cette action de déploiement du modèle de la Conciergerie Solidaire sur les communes de la rive droite (5 communes en expérimentation).</p> <p>Avenant 2022 : mise à jour des crédits (10 000€ prévus par commune sur la durée du contrat).</p>	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Intercommunal	40 000 €	40 000 €
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870039	Avenant 2022 (Modification) : Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambes	<p>Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambes.</p> <p>Avenant 2022 : ajustement des montants et intégration des recettes.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	33 200 000 €	16 900 000 €
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870005	Avenant 2022 (Modification) : GR Bordeaux Métropole - négociations foncières et réalisation du cheminement	<p>Suite à l'étude de la Boucle Verte dans les 4 communes de la presqu'île, une première partie du cheminement est ouverte en 2017 sur 2 communes. Sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul des conventions de passage doivent être signées avec des propriétaires privés. La négociation avec ces propriétaires (par la commune) et la mise en œuvre effective du cheminement (par Bordeaux Métropole) seront proposées sur la durée du contrat. En complément, Bordeaux Métropole étudiera les possibilités d'évolution de cette première version du cheminement en menant des investigations foncières pour un passage à proximité des marais vers Saint-Louis-de-Montferand.</p> <p>Avenant 2022 : modification du titre de la fiche action, s'agissant désormais d'un sentier de Grande Randonnée.</p>	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	2 000 €	2 000 €
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870029	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 12 : Saint Médard en Jalles – Saint Vincent de Paul	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 12 dans le cadre du présent codex, allant de Saint-Médard-en-Jalles à Saint-Vincent-de-Paul en passant par les communes de Eysines, Bruges, Bordeaux (piste Bordeaux-Lacanau), Lormont (via le Pont d'Aquitaine), Carbon-Blanc et Ambarès-et-Lagrave.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du codex (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870067	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets et autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870040	Avenant 2022 (Modification) : Soutien au programme d'actions de hauts de Garonne développement (HDGD)	<p>L'association HDGD est chargée d'animer et coordonner le développement économique du territoire de la rive droite. Cette agence a recentré ses missions sur l'animation économique de proximité (accueil des porteurs de projets, créations d'événements, forums, et appui aux communes). Ces missions sont menées en coordination avec la mission animation économique du pôle territorial rive droite.</p> <p>Avenant 2022 : actualisation des montants suite à la délibération de juillet 2022.</p>	-->4. Développement économique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommur	207 000 €	207 000 €
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870069	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions prononcées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870070	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions prononcées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870071	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens com	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870053	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens com	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
SAINT VINCENT DE PAUL	C054870072	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p> <p>Suite aux conclusions de l'étude programme menée au contrat précédent, l'action consistera à mener les études préalables à la mise en place de sites banalisés sur le plateforme tramway afin de dégager une voie pour la circulation des cyclistes.</p> <p>Compte tenu du résultat des études, la ville ne souhaite pas poursuivre cette fiche.</p> <p>Avenant 2022 : fiche abandonnée et substituée avec la fiche Accompagnement à la réflexion sur l'implantation d'un planétarium</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
TALENCE	C055220062	Avenant 2022 (Substitution) Liaison cyclable structurante boulevards/centre ville/campus, études préalables sur le corridor tramway	<p>Avenant 2022 : fiche abandonnée et substituée avec la fiche Accompagnement à la réflexion sur l'implantation d'un planétarium</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	100 000 €	100 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
TALENCE	C055220042	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 8 : Bordeaux Inno Campus	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 7 dans le cadre du présent contrat, allant de Bordeaux à Pessac en passant par la commune de Talence et traversant le campus universitaire puis la zone de Bersol, en direction de Cestas.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
TALENCE	C055220102	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 7 : Bordeaux – Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 7 dans le cadre du présent contrat, allant de Bordeaux à Villenave d'Ornon en passant du cours de la Somme à Bordeaux à l'Avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon en passant par la route de Toulouse (Bordeaux, Talence, Bègles et Villenave d'Ornon).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
TALENCE	C055220103	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 13 : Boulevards	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire circulaire 13 le long des boulevards de Bordeaux (rive gauche) et bouclé rive droite ,soit concernant les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Le Bouscat, Floirac et Cenon (traversant la Garonne par les Ponts Simone Veil et Chaban Delmas)</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
TALENCE	C055220041	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent contrat, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Omon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
TALENCE	C055220141	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards	<p>Afin d'améliorer les déplacements, et répondre à aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030.</p> <p>Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.</p> <p>9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.</p> <p>Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023.</p> <p>Le schéma des mobilités de Bordeaux métropole prévoit un budget de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ul> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	153 600 €	153 600 €
TALENCE	C055220134	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire</li> </ul> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
TALENCE	C055220104	Avenant 2022 (Modification) Aménagement des boulevards	<p>Au regard des réflexions et études déjà menées sur les boulevards, ce grand ensemble emblématique du paysage métropolitain a vocation à devenir un des lieux majeurs de l'aménagement urbain des prochaines années pour la métropole.</p> <p>Ce projet ambitieux, à enjeux multiples et essentiels pour le développement de notre agglomération nécessite une large concertation impliquant les communes directement concernées par le tracé des boulevards: Bordeaux, Talence, Bègles, Le Bouscat.</p> <p>5 grands objectifs ont été définis:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- engager une mutation profonde de la pratique des boulevards, d'un espace routier à un espace urbain;</li> <li>- faire des barrières rive gauche les lieux majeurs de la revitalisation des boulevards;</li> <li>- développer un projet d'aménagement assurant un meilleur partage de l'espace public entre différents modes de déplacement;</li> <li>- valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager des boulevards tout en renforçant leurs fonctions d'habitat, d'activités économiques, d'emplois et de loisirs;</li> <li>- améliorer les conditions de circulation sur la plaine rive droite par le bouclage de pont à pont des boulevards.</li> </ul> <p>L'objectif de la 1ère phase de concertation qui s'est ouverte en 2019 et qui va s'achever à l'été 2021 est de recueillir les besoins de tous les usagers des boulevards. Elle donnera lieu à un cahier de recommandations citoyennes qui sera versé à un cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre. Une seconde phase de concertation s'ouvrira alors avec des dispositifs participatifs avec des manifestations et des événements dans l'espace public.</p> <p>Parallèlement de nombreuses études préalables ont été réalisées par l'A'urba (approfondissement des secteurs non étudiés et enquête sociologique croisée sur la rive gauche, réflexions sur les actions à mener rive droite). Actuellement des sites sont recherchés pour des aménagements provisoires et des expérimentations.</p> <p>Sur la commune de Talence, cette fiche-action comprend l'aménagement du parking Beaulieu.</p> <p>Avenant 2022 : ajout des engagements suivants de la Métropole :  o mener une étude de marché réalisée par Metpark ;  o finaliser la procédure de libération du foncier (squat) ;  o étude et démolition du bâtiment.</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Etudes urbaines	Métropolitain	600 000 €	600 000 €
TALENCE	C055220133	Avenant 2022 (Modification) : Aménagement de la Route de Toulouse	<p>Sur la durée du contrat, il est prévu de réaliser les études pour l'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et le Pont de la Maye.</p> <p>Avenant 2022 : actualisation de la fiche action, qui intègre l'élargissement du périmètre jusqu'au Pont de la Maye</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	9 000 000 €	5 000 000 €
TALENCE	C055220137	Avenant 2022 (Modification) : RI Politique de la Ville	<p>La commune a fait parvenir une demande de soutien dans le cadre du règlement d'intervention politique de la ville pour ce contrat, afin que Bordeaux Métropole accompagne financièrement la Ville pour le stade nautique et la Maison des solidarités, à hauteur de 540 000€.</p> <p>Avenant 2022 : intégration de la subvention versée pour le projet Maison des solidarités (modification du descriptif et actualisation des montants).</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	540 137 €	540 137 €
TALENCE	C055220145	Avenant 2022 (Création) : Dispositif CitésLab	<p>Mise en place avec Talence du projet CitésLab : sensibilisation du public (et notamment féminin) dans les quartiers "politique de la ville", orientation/appui à la définition des besoins et aide au développement pour favoriser la création d'entreprises</p> <p>Financement d'un poste de chargé de mission (crédits de l'AAP annuel "politique de la ville", hors RI politique de la Ville -fonctionnement)</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Intercommur	21 000 €	21 000 €
TALENCE	C055220123	Avenant 2022 (Modification) : Nature en ville: Extension des jardins partagés	<p>La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture (délibération 2018-154 du 23 mars 2018).</p> <p>Bordeaux Métropole subventionne jusqu'à 50% et 350 000 € par an et par commune les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets Nature en ville.</p> <p>La commune de Talence souhaite notamment développer un projet d'extension des jardins partagés et le projet Loucocotte.</p> <p>Avenant 2022: le projet Loucocotte est abandonné. Les autres actions sont maintenues. L'aide de la Métropole est inchangée et sera ventilée sur les actions maintenues.</p>	-->1. Transition écologique	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	115 000 €	57 500 €
TALENCE	C055220040	Avenant 2022 (Modification) : RI écoles hors OAIM : GS Paul Lapie	<p>Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.</p> <p>Avenant 2022 : actualisation des montants de la subvention votée par la délibération n°2022-386 du 7 juillet 2022</p>	-->3. L'habitant et l'habitat	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Communal	6 188 648 €	815 483 €
TALENCE	C055220018	Avenant 2022 (Modification) : Ecole maternelle Pablo Picasso : mise en état correct avant transfert	<p>Ecole maternelle Pablo Picasso : mise en état correct avant transfert à la commune.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à terminer les études avant la fin de ce contrat.</p> <p>Avenant 2022 : Actualisation des montants</p>	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	1 427 000 €	727 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
TALENCE	C055220002	Avenant 2022 (Modification) : Groupe scolaire Ravel : mise en état correct avant transfert	Groupe scolaire Ravel : mise en état correct avant transfert à la commune. Groupe scolaire de 12 classes: 8 élémentaires et 3 maternelles (utilisé actuellement 8 en tout). Avenant 2022 : Bordeaux Métropole s'engage à démarrer les travaux en 2023. Actualisation des montants.	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	5 237 000 €	4 927 000 €
TALENCE	C055220019	Avenant 2022 (Modification) : Groupe scolaire St Exupéry : mise en état correct avant transfert	Groupe scolaire St Exupéry : mise en état correct avant transfert à la commune. Bordeaux Métropole s'engage à terminer les études avant la fin de ce contrat. Avenant 2022 : Actualisation des montants	-->1. Transition écologique	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Communal	3 495 000 €	1 975 000 €
TALENCE	C055220109	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : - axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet -axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée) Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.	-->5. Préservation des biens comm	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
TALENCE	C055220142	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre. L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi : - travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi ; - travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ; - création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings. Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction. Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles. Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026. Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles. La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
TALENCE	C055220143	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles. La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
TALENCE	C055220144	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles. La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.	-->5. Préservation des biens comm	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
TALENCE	C055220146	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'AIEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
TALENCE	C055220147	Avenant 2022 (création) - Accompagnement à la réflexion sur l'implantation d'un planétarium	<p>La commune de Talence réfléchit à l'implantation d'un planétarium sur son territoire.</p> <p>La création de cet équipement, conçu pour être un outil de diffusion des sciences, peut être accompagnée par la Métropole au titre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur et scientifique.</p> <p>Compte tenu de l'avancement du projet, Bordeaux Métropole accompagnera en ingénierie la commune sur la définition de son programme, ce qui permettra de déterminer le montage de l'opération ainsi que le futur cadre d'intervention de la Métropole.</p>	-->4. Développement économique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
TALENCE	C055220022	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 _ Centre de Réemploi et Aire de Recyclage TALENCE	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux. Il s'agit de créer un centre de réemploi en lien avec les acteurs du réemploi (ESS, associations...) et une aire de recyclage. Aussi, un besoin d'une emprise foncière d'environ 10 000m² est nécessaire à la réalisation de cet équipement.</p> <p>Avenant 2022 : suppression de la fiche, en substitution d'une fiche action générique sur l'ensemble des communes du territoire.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Etudes et/ou travaux Ouvrages/Bâtiments	Métropolitain	4 500 000 €	800 000 €
TALENCE	C055220115	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif;</li> <li>- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public;</li> <li>- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés;</li> <li>- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation;</li> <li>- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole;</li> <li>- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.</li> </ul> <p>Bordeaux Métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...);</li> <li>- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public;</li> <li>- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage);</li> <li>- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé;</li> <li>- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage;</li> <li>- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
VILLENAVE D'ORNON	C055500044	Avenant 2022 (Modification) : Création d'un giratoire - avenue Mirieu de la Barre	<p>Dans le cadre du permis d'aménager délivré à Plabo SA, il a été acté la création d'un carrefour giratoire pour assurer la desserte du projet porté par ce opérateur. Cet ouvrage se situe sur l'avenue Mirieu de la Barre au droit de l'Esley du Lugan.</p> <p>Bordeaux Métropole assurera la conduite des études et la réalisation des travaux.</p> <p>L'opérateur finance cet aménagement dans le cadre d'une convention de participation financière aux équipements publics exceptionnels.</p> <p>Avenant 2022 : mise à jour du descriptif et des financements de la fiche action conformément à l'évolution du projet</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à prendre en charge les travaux de raccordement du giratoire Mirieu de Labarre au demi-échangeur quand ce dernier sera réalisé</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Communal	890 000 €	840 000 €
VILLENAVE D'ORNON	C055500091	Avenant 2022 (Modification) : Aménagement de la Route de Toulouse	<p>Etudes pour l'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et le Pont de la Maye.</p> <p>Avenant 2022 : actualisation de la fiche action, qui intègre l'élargissement du périmètre jusqu'au Pont de la Maye</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	9 000 000 €	5 000 000 €
VILLENAVE D'ORNON	C055500058	Avenant 2022 (Modification) : Rue Mansencal - Accessibilité cheminements piétons - Etudes et travaux	<p>Dans le cadre de la refonte du réseau hiérarchisé de voirie, la rue Mansencal devient un itinéraire de catégorie 2 qui nécessite des aménagements. Les études devront permettre d'établir un programme, de réaliser une étude préliminaire et de définir une estimation du coût des travaux. L'identification des préalables fonciers sera également réalisée.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les travaux consécutifs à ces études.</p> <p>Suite au diagnostic, l'étude porte sur la création d'un cheminement piéton aux normes PMR sur la totalité du linéaire ainsi que l'étude d'un aménagement cyclable sur la séquence République-Bourloux. Cette séquence a fait l'objet d'un diagnostic sur le secteur de l'hôtel de ville pour la recherche de liaisons cyclables alternatives.</p> <p>Sur ce contrat, il est prévu de mener les études de conception du cheminement piéton PMR et d'en réaliser des travaux, ainsi que de définir un emplacement réservé sur la séquence République-Bourloux, pour identifier une liaison cyclable Nord-Sud vers la mairie.</p> <p>Avenant 2022 : mise à jour du titre, conformément aux engagements de la fiche action</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Intercommunal	350 000 €	350 000 €
VILLENAVE D'ORNON	C055500032	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 4 dans le cadre du présent contrat, allant de Villenave d'Ornon à Saint-Louis de Montferrand en passant par les communes de Villenave d'Ornon, Bègles (le long de la rive gauche de la Garonne), Floirac, Bordeaux, Lormont et Bassens (le long de la rive droite de la Garonne, traversée par le Pont Simone Veil).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
VILLENAVE D'ORNON	C055500033	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 2 : Le Taillan-Médoc – Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 2 dans le cadre du présent contrat, allant du Taillan-Médoc de Médoc à Villenave d'Ornon en passant par les communes de Eysines, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Gradignan.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
VILLENAVE D'ORNON	C055500073	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 7 : Bordeaux – Villenave d'Ornon	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 7 dans le cadre du présent contrat, allant de Bordeaux à Villenave d'Ornon en passant du cours de la Somme à Bordeaux à l'Avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon en passant par la route de Toulouse (Bordeaux, Talence, Bègles et Villenave d'Ornon).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	-->2. Mobilité	Etudes et/ou travaux voirie/assainissement/réseaux	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
VILLENAVE D'ORNON	C055500099	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards	<p>Afin d'améliorer les déplacements, et répondre aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux Métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030.</p> <p>Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.</p> <p>9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.</p> <p>Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023.</p> <p>Le service Grand Projets de Transport poursuivra le projet en phase opérationnelle.</p>	-->2. Mobilité	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	153 600 €	153 600 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
VILLENAVE D'ORNON	C055500096	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école	<p>modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables</li> <li>1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes</li> <li>2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles</li> <li>2.2 - Favoriser l'écovisibilité scolaire</li> </ol> <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1M€ en 2022</li> <li>5M€ en 2023</li> <li>7M€ en 2024</li> <li>7M€ en 2025</li> <li>7M€ en 2026</li> <li>3M€ en 2027</li> </ul> <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets et autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écovisibilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	-->2. Mobilité	Soutien métropolitain règlement d'intervention	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
VILLENAVE D'ORNON	C055500078	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</li> <li>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</li> <li>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> <li>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</li> </ul> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €
VILLENAVE D'ORNON	C055500100	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;</li> <li>- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;</li> <li>- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.</li> </ul> <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p> <p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de déchets : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
VILLENAVE D'ORNON	C055500101	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €

Commune	Code	Titre	Descriptif de la fiche	Pilier de la mandature	Type Fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
VILLENAVE D'ORNON	C055500102	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;</li> <li>- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra-rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;</li> <li>- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;</li> <li>- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.</li> </ul>	-->5. Préservation des biens communs	Autres études (déplacement, collecte, biodiversité...)	Métropolitain	0 €	0 €
VILLENAVE D'ORNON	C055500103	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	-->1. Transition écologique	Ingénierie et coopération métropolitaine	Métropolitain	0 €	0 €